

BHVSIS-SA















Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire Internationale - Santé Animale

SOMMAIRE

Du 17/12/2024, semaine du 09 au 15/12/2024

Le BHVSI-SA rapporte et met en perspective des signaux et des alertes en santé animale au niveau national et international. Pour accéder à la thématique souhaitée, **cliquez directement sur le titre.**

Abonnez-vous

		<u>Clavelée</u> : densification des foyers en Grèce.
		<u>Fièvre catarrhale ovine en Europe</u> : poursuite des détections de BTV3 en France, Autriche et Pologne.
		<u>Influenza aviaire hautement pathogène en Europe</u> : cas sur anatidés migrateurs en amont du couloir migratoire nord.
		<u>Influenza aviaire hautement pathogène sur le continent américain</u> : poursuite des détections chez les ruminants aux États-Unis.
		<u>Maladie hémorragique épizootique en Europe</u> : poursuite des détections en France.
		<u>Peste porcine africaine en Europe</u> : extension dans le cluster ouest de l'Allemagne (land Hesse)
		<u>Dangers sanitaires à actualité réduite</u> : <i>Aethina tumida</i>, fièvre West Nile, PPR, rage classique en Europe.

Instructions de lecture : voir en fin de document.

Accédez à la carte interactive



DENSIFICATION DES FOYERS EN GRECE

Les essentiels

- **Grèce** : 17 nouveaux foyers répartis dans tout le pays.
- **Bulgarie** : dixième foyer.

À propos de la clavelée

La clavelée est une maladie virale non zoonotique, causée par des souches de capripoxvirus, qui touche exclusivement les espèces ovine et caprine (voir [OMSA](#) et [Cirad](#) pour un descriptif de la maladie). Elle se caractérise cliniquement par de la fièvre et la présence de papules ou nodules généralisées. Elle peut entraîner la mort des animaux atteints pouvant aller jusqu'à 80 % des agneaux dans des élevages ovins atteints (Source : Pierre-Charles Lefèvre, [Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties 2010 pages 31-40](#)).

La Turquie déclare depuis 2006 de un à 311 foyers annuellement. Les derniers foyers en Europe hors Turquie avaient été déclarés par la Grèce en 2018 dans des îles situées à proximité de la Turquie et par l'Espagne en 2022. La maladie est enzootique en Afrique (y compris dans les pays du nord du continent qui pratiquent la vaccination, comme le Maroc, l'Algérie et la Tunisie), ainsi qu'au Moyen-Orient et en Asie.

Bulgarie

Le premier foyer a été détecté dans l'est du pays le 02/09/2024 (Commission européenne ADIS le 09/09/2024).

Un nouveau foyer a été détecté le 11/12/2024, portant à dix le nombre total de foyers déclarés dans le pays depuis le premier foyer pré-cité (Commission européenne ADIS le 16/12/2024).

Grèce

Après cinq mois sans aucune détection (le dernier foyer avait été détecté le 05/03/2024), quatre foyers de clavelée ont été détectés le 19/08/2024 et les détections se poursuivent depuis. Dix-sept nouveaux foyers ont été détectés entre les 05 et 11/12/2024 dans des élevages ovins ou mixtes ovins et caprins dans toute la partie continentale du pays. La densification se poursuit (Figure 1). Au total 293 foyers ont été déclarés depuis le 19/08/2024 (source : [CPVADAAA du 25/10/2024](#), Commission européenne ADIS le 16/12/2024).

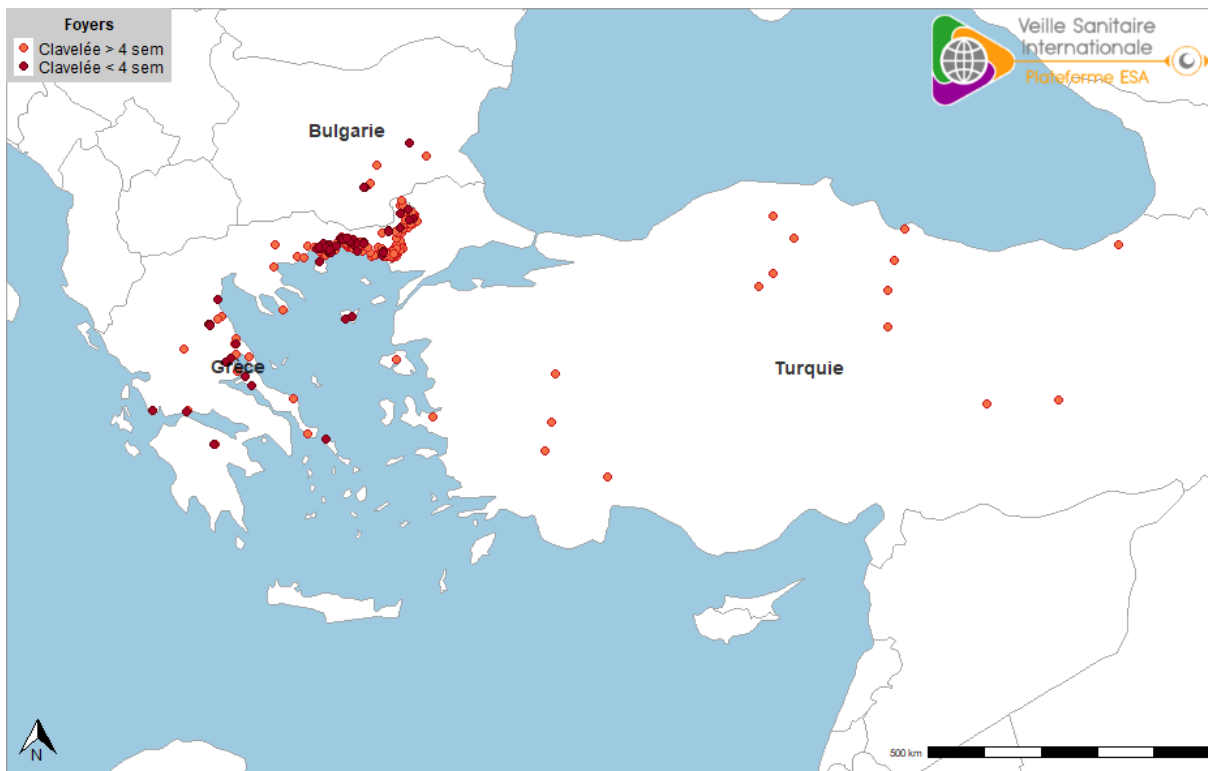


Figure 1. Localisation des foyers de clavelée en Grèce, en Bulgarie et en Turquie (maladie enzootique dans le pays) entre le 05/08/2024 (date de première détection en Grèce) et le 15/12/2024. Les foyers détectés lors des quatre dernières semaines sont en rouge foncé. Ceux détectés il y a plus de quatre semaines sont en rouge clair. Attention, certains points peuvent être superposés (source : ADIS le 16/12/2024).



POURSUITE DES DETECTIONS DE BTV₃ EN FRANCE, AUTRICHE ET POLOGNE

Les essentiels

- **BTV₃** : +274 foyers en France, avec extension sur de nouveaux départements : Haute-Corse, Creuse, Loire-Atlantique, Morbihan, Haute-Vienne. Nouveaux foyers en Autriche et Pologne.
- **BTV₁₂** : douzième foyer, sans extension géographique aux Pays-Bas.

Fiche rédigée en collaboration avec la DGAL¹, LNR², GDS France³, la SNGTV⁴

Cette fiche présente le suivi de situation des sérotypes de BTV émergents en Europe, ou des sérotypes déjà présents mais en expansion dans une nouvelle zone. Le décompte des foyers dans cette note débute au 01/06/2024 (sauf pour les Pays-Bas, dont les données sont fournies par les autorités sanitaires par année civile).

Une épizootie de fièvre catarrhale ovine (FCO) de sérotype 3 a débuté aux Pays-Bas autour d'Amsterdam le 06/09/2023. Le virus s'est propagé dans tout le pays. Il a ensuite été détecté en Belgique le 29/09/2023 arrivant au 25/07/2024 à la frontière française, en Allemagne le 10/10/2023 et au Royaume-Uni le 26/11/2023. Cette partie présente le suivi de ces épisodes initialement traités dans la note « [Fièvre catarrhale ovine en Europe : émergence de BTV₃ aux Pays-Bas et émergence d'une nouvelle souche BTV₈ en France \(point au 11/12/2023\)](#) ».

L'historique des foyers de BTV en 2023 et premier semestre 2024 est disponible dans le [BHVSI du 31/07/2024](#) et le suivi de situation jusqu'au 29/10/2024 est disponible dans la note [Fièvre catarrhale ovine : suivi de situation du BTV₃ en Europe \(point au 29/10/2024\)](#).

À propos de la réglementation UE relative à la fièvre catarrhale (BTV 1-24)

L'infection par le BTV est une maladie réglementée par le [règlement \(UE\) 2016/429](#) qui classe l'infection par le BTV parmi les maladies de catégorie CDE, ce qui implique la mise en place :

- de mesures de restrictions de mouvements en cas de détection de foyer sur le territoire,
- d'une surveillance et d'une déclaration obligatoire.

Un État-Membre peut décider de mettre en place un programme d'éradication (exemple Espagne) mais ce n'est pas obligatoire comme dans le cas des maladies classées ADE (source : Commission européenne [lien](#)).

Dans les États membres (ou parties d'État membre au sens de la territorialisation européenne) où un sérotype de BTV circule de manière enzootique, le rapportage auprès de la Commission est réalisé au 30 avril pour l'année précédente. Dans ce cas, l'État membre n'a pas besoin d'effectuer des notifications hebdomadaires mais déclare dans son rapport annuel, la date du dernier foyer et la liste des sérotypes enzootiques.

Cette raison explique certains délais de notifications dans la base ADIS, ce qui peut biaiser les représentations (cartes et autres figures) que nous réalisons dans cette fiche.

Au niveau international hors UE, le BTV est une maladie répertoriée dans la liste des maladies du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et doit à ce titre faire l'objet d'une déclaration obligatoire dans la base WAHIS.

Plus d'informations sont disponibles sur le site du ministère ([lien](#)).

¹ Laurent Méry

² Emmanuel Bréard, Corinne Sailleau, Stéphan Zientara

³ Kristel Gache, Emmanuel Garin, David Ngwa Mbot

⁴ Charlotte Warembourg, Alexandre Dimbeton



BTV3

France

Communiqué de presse [MASAF le 13/12/2024](#): « 8 710 foyers de FCO de sérotype 3 étaient recensés, au 12 décembre 2024, répartis dans les départements suivants : Aisne, Ardennes, Haute-Marne, Marne, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Somme, Aube, Doubs, Nièvre, Haute-Saône, Sarthe, Yonne, Cher, Eure-et-Loire et Loiret, Mayenne, Seine-Maritime, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Eure, Jura, Ain, Ardèche, Charente-Maritime, Corrèze, Loire, Haute-Savoie, Essonne, Calvados, Vendée, Val-d'Oise, Tarn-et-Garonne, Yvelines, Isère, Maine-et-Loire, Puy-de-Dôme, Gironde, Lozère, Corse du Sud, Manche, Haute-Corse, Creuse, Loire-Atlantique, Morbihan, Haute-Vienne. »

Cela représente 51 départements infectés, et +274 foyers par rapport au dernier communiqué du 06/12/2024, avec extension sur de nouveaux départements : Haute-Corse, Creuse, Loire-Atlantique, Morbihan, Haute-Vienne.

Le premier cas ovin avait été détecté dans le département du Nord à Avesnes-sur-Helpe le 30/07/2024 (source : Adis le 12/08/2024). Deux autres foyers ovins ont été confirmés au 08/08/2024 dans les départements de l'Aisne et des Ardennes. Une zone régulée a été mise en place à compter du vendredi 02/08/2024 qui évolue en fonction de la confirmation des foyers. La carte de la zone régulée et des communes confirmées infectées par le BTV3 est actualisée périodiquement par le MASAF (figure 1).

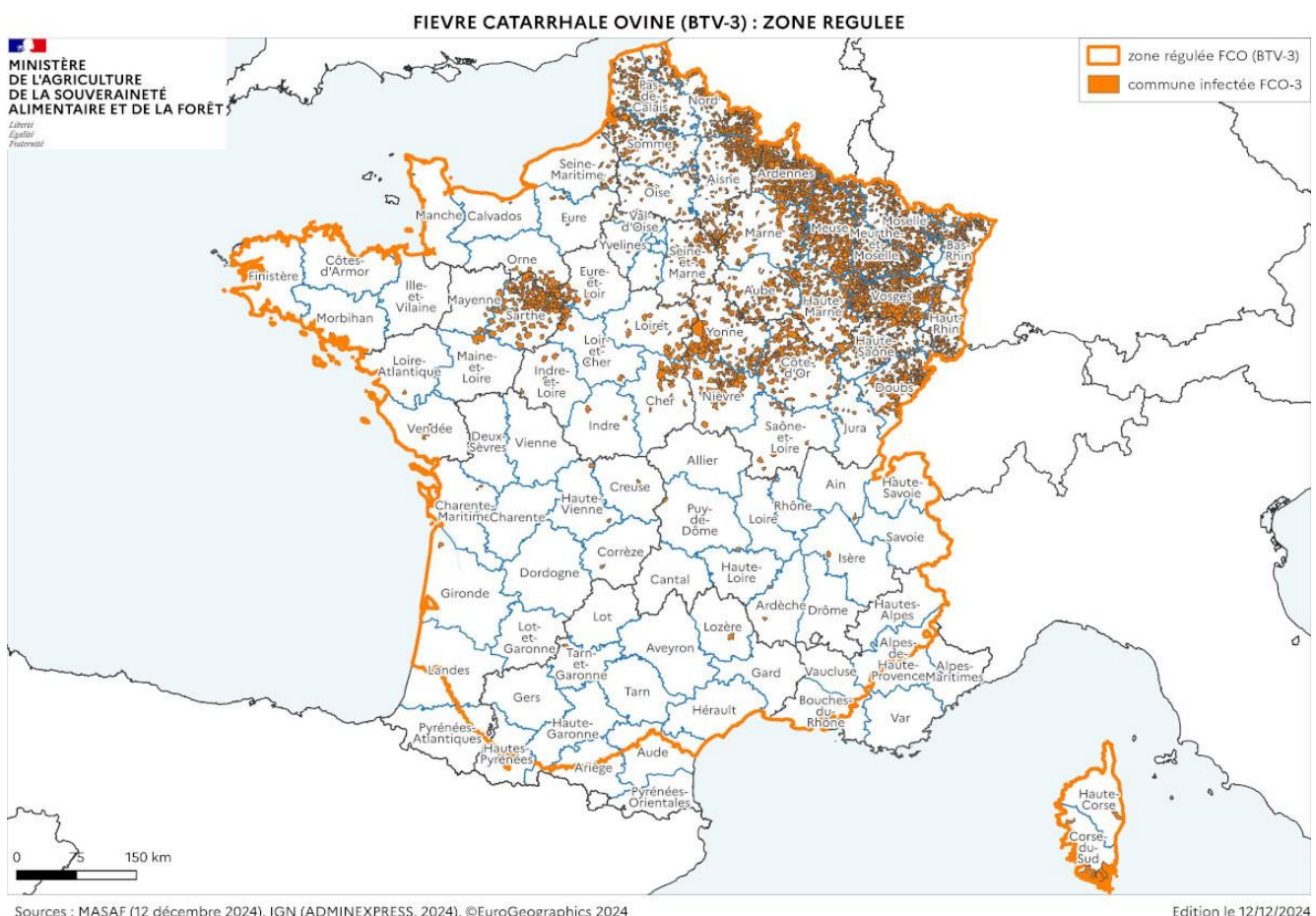


Figure 1. Localisation des communes dans lesquelles des foyers de BTV3 ont été détectés au 12/12/2024 en France depuis le 01/06/2024 et limite de zone régulée (source : [MASAF le 13/12/2024](#)).

Compte tenu de la forte extension du BTV3 sur le territoire de la France hexagonale, le suivi international se limitera aux nouveaux pays infectés, en particulier ceux représentant un risque de nouvelle introduction en



France. L'historique et les détails par pays sont disponibles dans la [Note du 29/10/2024](#) (reprise de la fiche BTV du BHVSI du 29/10/2024).

La surveillance programmée annuelle des sérotypes exotiques est en cours sur le territoire métropolitain afin de détecter l'absence de circulation de ces sérotypes (autre que 3, 4 et 8) (source : [Instruction technique le 27/11/2024](#)).

Autriche

Onze nouveaux foyers de BTV3 ont été détectés entre les 28/10 et 07/11/2024 (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024).

Espagne

Des foyers de BTV3 ont été détectés depuis le 30/10/2024 dans le quart sud-ouest du pays en Andalousie, Castille-la-Manche, Castille-y-Léon et Estrémadure. Les zones réglementées ont été actualisées en conséquence. Au 15/11/2024, le pays avait détecté 439 foyers de BTV3 (source : [MAPA le 15/11/2024](#)).

Les détections se poursuivent, avec de nouveaux foyers détectés sur la communauté autonome de Madrid (source : MAPA le 27/11/2024). Un nouveau rapport fait état de l'extension sur la communauté autonome de Murcia (à l'est du pays) (source : [MAPA le 05/12/2024](#)). Au 08/12/2024, le pays a détecté 731 foyers de BTV3, soit 122 foyers de plus par rapport à la semaine dernière (source : [MAPA notifications](#) consulté le 09/12/2024).

Italie - Sardaigne

Un nombre croissant de foyers de BTV-3 a été détecté en Sardaigne : sept en juillet, 396 en août, 1 062 en septembre et 280 en octobre ; soit un total de 1 765 foyers au 28/10/2024. Ce sérotype représente plus de la moitié des détections sur l'île depuis le mois de juillet (le sérotype 8 représente 1 171 foyers sur la même période). Une souche du sérotype 3, différente de celle qui a émergé aux Pays-Bas, circule en Sardaigne depuis plusieurs années (335 foyers en 2022, 22 foyers en 2023) (source : IZS consulté le 28/10/2024).

Au mois de novembre, le BTV3 a été confirmé sur 139 foyers, dont 95 en infection seul et 44 en co-infection avec les sérotypes 4 ou 8 (source : [IZS le 16/12/2024](#)). Les analyses de séquence permettront de savoir si la souche qui y circule actuellement est toujours l'ancienne souche ou s'il ne s'agit pas d'une introduction de la souche néerlandaise.

Pologne

Un premier foyer de BTV-3 a été détecté le 15/11/2024 dans l'ouest de la Pologne, dans un élevage de bovins (source : Commission européenne ADIS le 02/12/2024). Un second foyer a été détecté le 20/11/2024, dans le nord-ouest, à proximité de la frontière avec l'Allemagne (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024).

BTV12

Pays-Bas

Deux foyers ont été déclarés aux Pays-Bas le 14/10/2024, confirmés par PCR. Le virus a été détecté sur un mouton dans une ferme à Kockengen (commune de Stichtse Vecht) et sur une vache et son veau dans une ferme à Harmelen (commune de Woerden). Ces deux communes sont situées dans l'ouest du pays et sont distantes d'une dizaine de kilomètres l'une de l'autre. Ce sérotype n'était pas encore présent aux Pays-Bas (source : [NVWA le 14/10/2024](#)).

Six nouveaux foyers ont été détectés en octobre, confirmés par PCR, soit un total de huit foyers dans quatre provinces différentes (Gueldre, Flevoland, Hollande Septentrionale, Utrecht). Le foyer situé dans le Gueldre, dans la commune de Laag-Keppel, marque une extension vers l'est importante, à environ une dizaine de kilomètres de la frontière allemande (source : [NVWA consulté le 28/10/2024](#)).

Début novembre, un neuvième foyer a été confirmé aux Pays-Bas (source : NVWA actualisé le 07/11/2024).

Un nouveau foyer a été déclaré dans le rapport de la semaine 50 des autorités des Pays-Bas, sans extension géographique. Au total, douze foyers de BTV12 ont été détectés aux Pays-Bas (source : [NVWA consulté le 16/12/2024](#)).



Les enquêtes épidémiologiques vont porter sur l'analyse rétrospective de plus de 1 400 échantillons collectés depuis le 01/09/2024. Les premiers résultats donneront un aperçu de la propagation possible du BTV-12 aux Pays-Bas. Les tests de dépistage des suspicions cliniques de BTV seront étendus à tout autre sérotype que le BTV3 (source : [communiqué de presse le 11/10/2024](#)).

Les investigations épidémiologiques et les analyses de séquences génétiques se poursuivent pour identifier l'origine. Aucun animal en provenance de pays où le BTV-12 est déclaré n'aurait été récemment importé. La souche néerlandaise serait génétiquement éloignée des souches connues en Afrique, Israël, Asie et Amériques (source : [media professionnel](#) le 28/10/2024).

Il s'agit de la première notification officielle de ce sérotype en Europe. Il n'existe actuellement aucun vaccin disponible contre le sérotype 12.

Pour en savoir plus

- [Carte des cas cliniques MHE et FCO](#) - GDS France (au 29/11/2024)
- [Évolution de la Fièvre Catarrhale Ovine sérotype 3 en France – GDS France](#). (au 09/07/2024, mis à jour le 14/11/2024).
- Un bilan de situation et les recommandations de gestion et de prévention sont disponibles sur le site de GDS-France [Fièvre Catarrhale Ovine sérotype 8 : point de situation épidémiologique](#) (au 20/11/2023, mis à jour le 27/09/2024).
- [Fièvre catarrhale ovine en Europe : émergence de BTV3 aux Pays-Bas et émergence d'une nouvelle souche BTV8 en France \(point au 11/12/2023\)](#)



CAS SUR ANATIDES MIGRATEURS EN AMONT DU COULOIR MIGRATOIRE NORD

Les essentiels

- **Europe** : 26 pays ont détecté la présence de virus IAHP sur leur territoire (depuis le 01/08/2024).
- **H5N1** est le sous-type majoritaire. Le sous-type **H5N5** a été détecté dans l'avifaune sauvage au Royaume-Uni, dans les îles Féroé, en Islande, en Allemagne, en Belgique et Norvège. H5N5 a atteint le compartiment domestique au Royaume-Uni (volailles), en Norvège (oiseaux captifs) et en Islande (volailles).
- **Front nord (mer Baltique, mer du Nord, Manche)** : foyers domestiques en Allemagne, Pays-Bas et Pologne. Poursuite des détections de cas sauvages dans plusieurs pays : Allemagne, Danemark, Islande, Pays-Bas et Pologne.
- **Front est / sud-est (Europe centrale, Autriche, Italie, Suisse)** : incidence des foyers de volailles en baisse en Hongrie depuis quatre semaines. Poursuites des détections dans les compartiments domestiques et sauvages dans plusieurs pays de l'est de l'Europe et en Italie.
- **Front sud** : cas sauvage au Portugal.
- **France** : un cas sauvage près de Perpignan (Pyrénées Orientales), sur une mouette rieuse.

Fiche rédigée en collaboration avec le LNR Influenza de l'Anses¹, l'OFB², le CEFÉ³ et MNHN⁴

Les informations traitées dans cette fiche couvrent une période allant du 01/08 au dimanche précédent la date de publication du BHVSI-SA.

Les dates de bornage des saisons, du 1^{er} août année n au 31 juillet année $n+1$, sont définies en fonction des périodes de migration descendante (post-nuptiale) des oiseaux sauvages. Sur la base de la biologie des espèces concernées et des données de baguage des anatidés, les premiers migrateurs arrivant en France à partir du mois d'août (observations sporadiques en juillet).

- Un article du Bulletin épidémiologique de l'Anses / DGAL rédigé par l'OFB détaille ces phénomènes migratoires ([lien](#)).
- Les informations sur la saison 2023/2024 sont disponibles dans le [BHVSI du 31/07/2024](#).

Le document [Sources de données](#) (à la [partie III.A.4](#)) précise la terminologie utilisée aux niveaux européen et international pour déclarer les cas et foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et la notion de pathogénicité des souches de virus de l'influenza au sens de l'OMSA.

EUROPE. Bilan hebdomadaire de l'IAHP pour la saison 2024-2025 du 01/08 au 15/12/2024 inclus (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024 et WAHIS-OMSA le 09/12/2024)

Prévalence

Depuis le 01/08/2024, **297 (+ 8 nouvelles déclarations) foyers de volailles, 85 (+ 6) foyers d'oiseaux captifs et 455 (+ 45) cas chez l'avifaune sauvage libre** ont été détectés en Europe (Tableau 1, Figures 1, 2 et 3)

- **Volailles** : dix-sept pays ont détecté des foyers de volailles depuis le début de la saison. Les pays qui ont détecté le plus de foyers de volailles sont : Hongrie (188), Italie (27), Pologne (20), Allemagne (17), France (12) (Figure 1).

¹ François-Xavier Briand, Béatrice Grasland, Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux, Axelle Scoizec, Audrey Schmitz

² Mathieu Guillemain, Anne Van De Wiele, Loïc Palumbo

³ Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE), Aurélien Besnard

⁴ Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), Pierre-Yves Henry



- **Avifaune libre** : 24 pays ont détecté des cas depuis le début de la saison. Les cinq pays qui ont déclaré le plus de cas sont : Allemagne (88), Autriche (58), Italie (56), Slovénie (41), Royaume-Uni (37).

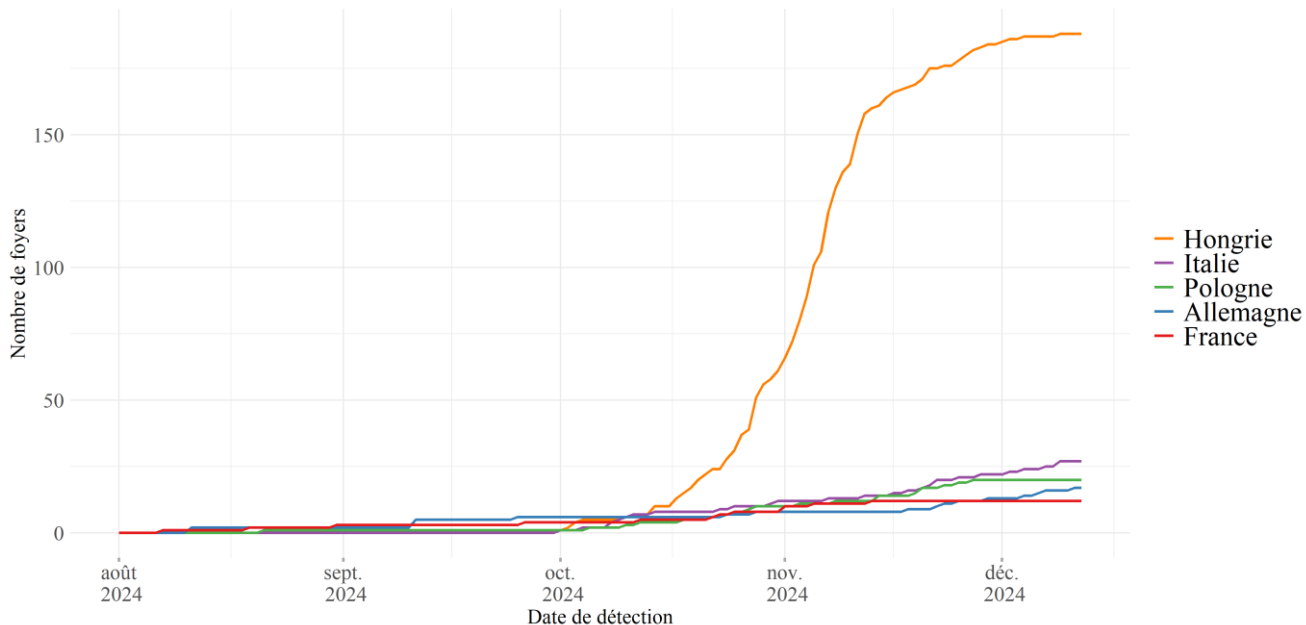


Figure 1. Prévalence (incidence cumulée) des déclarations de **foyers de volailles** dans les cinq pays (six pays sur le graphique si deux pays ex-æquo en cinquième position) les plus touchés depuis le début de la saison (le 01/08/2024) (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024, WAHIS-OMSA le 09/12/2024).

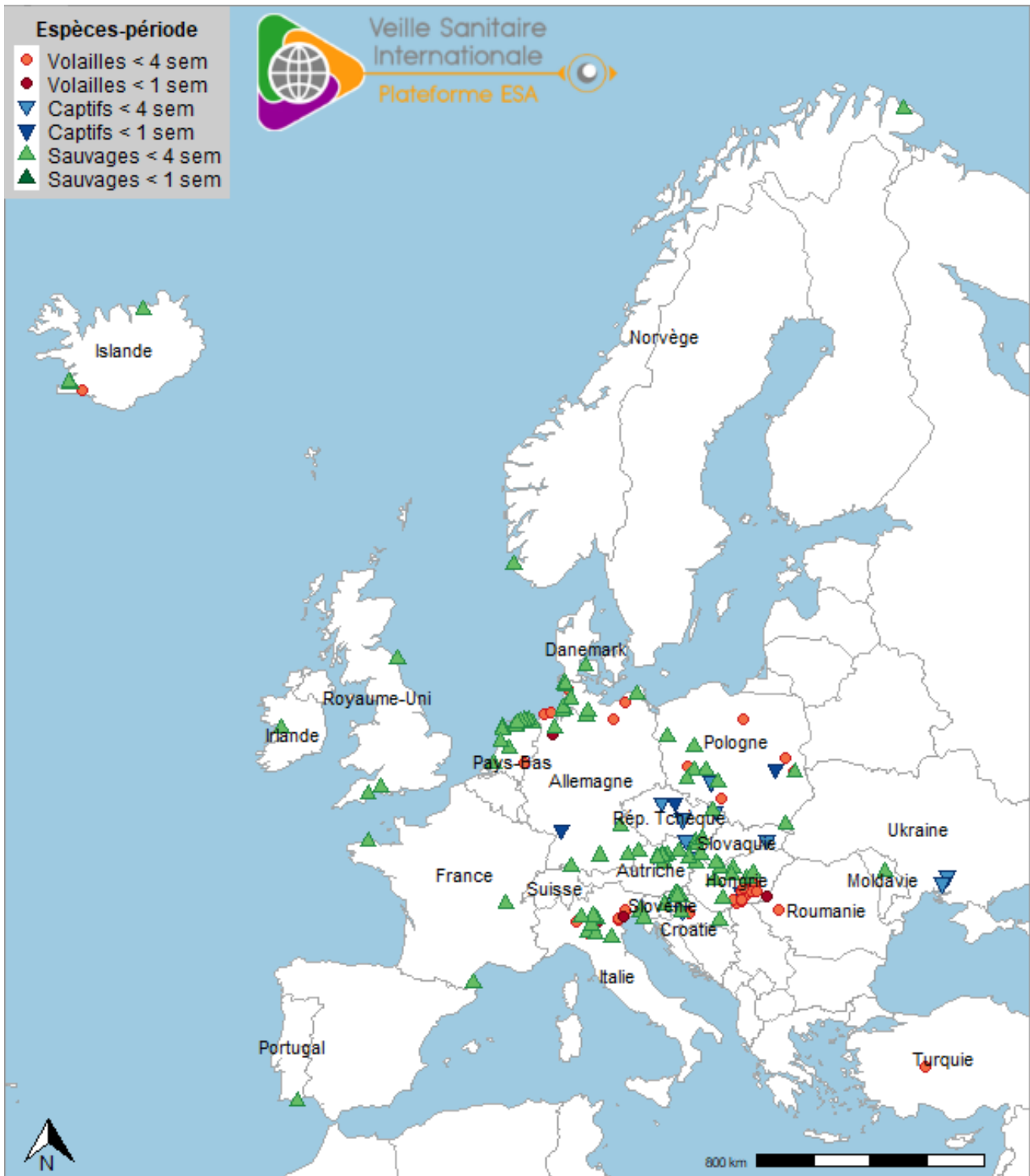


Figure 2. Localisation des cas ou foyers en avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles, d’IAHP H5 en Europe ayant débuté dans le mois (quatre semaines glissantes) et la semaine précédant le 15/12/2024 inclus (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024, WAHIS-OMSA le 09/12/2024).

Incidence et évolutions

Les pays sont répartis en trois zones, selon la voie probable d’introduction par l’avifaune (EFSA, 2017). Au regard des voies migratoires d’introduction sur le territoire français hexagonal, nous identifions trois zones dans cette note : la voie est (Europe centrale, Autriche, Italie, Suisse) au **Front est / sud-est**, les voies nord-est / nord-



ouest au **Front nord** (pays avec un littoral sur la mer Baltique, mer du Nord, la Manche et le nord de l'Atlantique) et la partie ouest de la voie sud au **Front sud** (Espagne et Portugal).

Les migrations descendantes depuis les zones de reproduction vers les zones d'hivernage ont débuté fin août. Des observations ont fait état de l'arrivée de certains migrateurs sur le territoire (grues : [lien](#)) dès le début du mois d'octobre. Les flux migratoires s'accroissent habituellement jusque mi-novembre puis se ralentissent généralement en décembre. La photopériode et les températures influencent ces déplacements saisonniers. Il n'y a pas eu jusqu'ici d'afflux massifs d'anatidés, notamment de canards, sur le territoire hexagonal et Corse. Des mouvements restent possibles selon la disponibilité de la ressource alimentaire ou en cas de conditions météorologiques extrêmes (vague de froid) (source : OFB le 02/12/2024).

- **Front est / sud-est (Europe centrale, Autriche, Italie, Suisse)**

Volailles et oiseaux captifs

Actualisation hebdomadaire

En **Hongrie**, l'incidence poursuit sa baisse, avec seulement deux nouveaux foyers détectés cette semaine. En **Italie**, trois nouveaux foyers ont été détectés dans le nord du pays entre les 07 et 09/12/2024, dans un élevage de canard, un élevage de dindes et un élevage multi-espèces (source : ADIS).

Dans le bulletin précédent

En **Hongrie**, l'épizootie touche à sa fin, avec quatre nouveaux foyers détectés cette semaine dans des élevages de palmipèdes et un élevage de dindes. Des foyers dans le compartiment domestique ont été détectés en **Italie** (n=3 foyers de volailles, dont deux de dindes et un décrit comme étant une basse-cour), **Croatie** (n=1 foyer de volailles et n=1 foyer en basse-cour) et **République Tchèque** (n=3 foyers en basse-cour) (source : ADIS).

Historique (par ordre chronologique d'apparition des premiers foyers depuis le début de la saison)

République Tchèque : première détection de la saison en Europe centrale, avec un foyer de basse-cour détecté le 22/08/2024. Un premier foyer de volailles de la saison a été détecté le 13/09/2024 dans un élevage pluri-espèces. Des foyers de basse-cour et de volailles commerciales sont détectés début octobre et se poursuivent en novembre (source : ADIS).

Ukraine : un foyer d'oiseaux captifs en zoo a été détecté le 17/09/2024. Un autre foyer d'oiseaux captifs a été détecté le 22/09/2024. Le virus est typé H5Nx (source : ADIS).

Bulgarie : le premier foyer concerne un élevage non commercial de gibiers (faisans, dindons sauvages et perdrix) détecté le 27/09/2024. Trois autres foyers ont été détectés en octobre (source : ADIS).

Moldavie : onze premiers foyers d'oiseaux captifs regroupés dans la province de Nisporeni ont été détectés entre les 20 et 25/09/2024. Les détections se poursuivent les semaines suivantes toujours en basse-cours et diminuent fin octobre 2024 (source : ADIS).

Hongrie : deux premiers foyers les 30/09 et 03/10/2024 dans des élevages de palmipèdes du bassin de production à forte densité de volailles (provinces de Békés et Jász-Nagykun-Szolnok). Les détections de foyers de volailles se poursuivent les semaines suivantes dans des élevages de canards et de dindes des provinces de Békés, Csongrád-Csanád, et Bács-Kiskun zone de production à forte densité de volailles. L'incidence augmente fortement fin octobre. L'épizootie demeure localisée dans le bassin de production avicole tout le mois de novembre 2024 puis l'incidence baisse mi-novembre (source : ADIS).

Italie : premier foyer le 01/10/2024 dans un élevage de dindes en Vénétie. Les détections se poursuivent par la suite dans des élevages de dindes et gallus du nord du pays en Lombardie et Emilie-Romagne au mois d'octobre. En novembre, plusieurs foyers ont été détectés dans la plaine du Pô, bassin de production avicole.

Autriche : premiers foyers de la saison ont concerné un foyer d'oiseaux captifs détecté le 30/09 et un foyer de volailles commerciales le 07/10/2024, tous deux dans la région administrative de Braunau am Inn le long de la frontière avec l'Allemagne. Les détections sporadiques se poursuivent en octobre et novembre.

Croatie : premier foyer le 14/10/2024.

Slovaquie : premier foyer le 16/10/2024, suivi d'un second foyer le 21/10/2024.

Macédoine du Nord : le premier foyer est détecté le 14/10/2024, dans le compartiment oiseaux captifs.

Roumanie : le premier foyer est détecté le 24/10/2024, puis un second foyer a été détecté le 19/11/2024 (source : ADIS)

Albanie : le premier foyer est détecté le 28/10/2024.



Avifaune libre

Actualisation hebdomadaire

Des cas sur anatidés ont été détectés en **Autriche** (n=2 cygnes tuberculés entre les 29/11 et 02/12/2024), en **Hongrie** (n=3 sur cygne tuberculé et oie cendrée entre les 26/11 et 05/12/2024), **Italie** (n=2 canard siffleur et sarcelle d'hiver entre les 24/11 et 28/11/2024) et **Slovaquie** (n=4 cygnes tuberculés entre les 14/11 et 04/12/2024). D'autres espèces ont également été touchées, avec un cas sur grande aigrette le 02/12 en Autriche, des laridés le 04/12 en **Hongrie** et 06/12 en **Suisse** au lac de Constance et un faucon pèlerin le 04/12 en Hongrie (source : ADIS).

Dans le bulletin précédent

Les détections se poursuivent sur les cygnes tuberculés dans plusieurs pays, dont l'**Autriche** (n=7 dont canard colvert, oie cendrée et oie naine), la **Croatie** (n=1), l'**Italie** (n=8 dont canards colverts, canards siffleurs et sarcelle d'hiver) et la **Slovénie** (n=1). Des cas sur d'autres espèces ont également été détectés en **Italie** : héron cendré le 02/12/2024, tourterelle turque le 03/11/2024, goéland leucophée le 05/11/2024, et rapaces (n=2 busard des roseaux et chevêche d'Athéna les 11-12/11/2024) ; **Hongrie** (n=1 mouette rieuse le 02/12/2024) ; **Autriche** (n=1 buse variable le 25/11/2024) (source : ADIS).

Historique (par ordre chronologique d'apparition des premiers foyers depuis le début de la saison)

Croatie : les premiers cas sauvages de la saison en Europe de l'Est ont été détectés le 05/09/2024 sur un cygne tuberculé. D'autres cas sur cygnes tuberculés ont été détectés en novembre. Les cas ont été confirmés H5N1 (source : ADIS).

Autriche : premier cas sauvage le 13/09/2024, puis détections sur des espèces d'anatidés le 27/09/2024 sur oie cendrée et en octobre/novembre plusieurs cas sur cygnes tuberculés. La surveillance sur la faune sauvage a permis de détecter également des cas sur d'autres espèces, notamment héron cendré le 18/11/2024, grues cendrées le 19/11/2024 et épervier d'Europe le 11/11/2024 (source : ADIS).

Slovaquie : premier cas sauvage sur un cygne tuberculé le 19/09/2024, et héron cendré en octobre. Les détections se poursuivent sur les cygnes (n=2, cygnes tuberculés entre les 24-26/10/2024) puis des cas ont été détectés au mois de novembre, toujours sur cygnes (source : ADIS).

Serbie : premier cas sauvage sur un cygne le 21/09/2024. Plusieurs autres cas ont été détectés en octobre sur des cygnes tuberculés (source : ADIS).

Ukraine : premier cas sauvage sur un cygne tuberculé le 23/09/2024 (source : ADIS).

Italie : premier cas sauvage sur une sarcelle d'hiver détectée le 24/09/2024, puis le 10/10/2024 sur deux canards colverts. Les détections se poursuivent sur les anatidés en octobre et novembre, dont canards siffleurs, colverts, oies cendrées, sarcelle d'hiver. Des cas ont été détectés sur d'autres espèces, notamment sur des laridés (mouettes rieuses et goélands leucophées) et rapace (faucon pèlerin) et cygnes tuberculés (source : ADIS).

Hongrie : premier cas sauvage le 19/09/2024, puis cas sur cygne tuberculé 01/10/2024 et 25/10/2024 et oies cendrées et canards colverts en octobre 2024, puis sur cygnes tuberculés en novembre (source : ADIS).

Slovénie : premier cas le 10/10/2024, suivi de plusieurs cas détectés sur cygnes tuberculés en octobre et sur d'autres espèces à partir de novembre (i.e canard colvert) (source : ADIS).

Roumanie : premier cas sur un cygne tuberculé le 18/10/2024. D'autres cas ont été détectés en novembre sur cygne tuberculé (source : ADIS).

République Tchèque : premier cas sauvage le 25/10/2024, confirmé H5N1. Des cas sur cygne tuberculés ont été détectés en novembre.

Suisse : premier cas de la saison détecté le 08/11/2024 sur un cygne tuberculé.

- **Front nord (mer Baltique, mer du Nord, Manche)**

Volailles et oiseaux captifs

Actualisation hebdomadaire

En **Allemagne**, deux nouveaux foyers de volailles en élevage de dinde et un foyer d'oiseaux captifs (cygnes) ont été détectés entre les 07 et 11/12/2024. Aux **Pays-Bas**, un nouveau foyer d'oiseaux captif a été détecté le 07/12/2024, ce qui constitue le septième foyer domestique dans le pays. En **Pologne**, un foyer de basse-cour a été détecté le 09/12/2024 (source : ADIS). Les détections de foyers domestiques se poursuivent au Royaume-Uni dans le Norfolk et Yorkshire (est de l'Angleterre) (source : [APHA le 14/12/2024](#)).



Dans le bulletin précédent

Les détections de H₅N₁ se poursuivent en **Allemagne**, avec trois nouveaux foyers de volailles en élevages de dindes dans le nord du pays, et en **Pologne**, avec un nouveau foyer de volailles en élevage de dindes (source : ADIS). Au **Royaume-Uni**, un foyer de volailles a été détecté dans le Norfolk, dans l'est de l'Angleterre (source : [APHA](#) le 05/12/2024, [WAHIS-OMSA](#) notification immédiate le 06/12/2024).

En **Islande**, un premier foyer de la saison a été détecté le 03/12/2024 dans un élevage de dindes. Le foyer a été confirmé H₅N₅ (source : ADIS).

Historique (par ordre chronologique d'apparition des premiers foyers depuis le début de la saison)

Allemagne : Deux foyers de volailles ont été détectés le 11/08/2024 dans le nord (Tessin, Mecklembourg-Poméranie-Occidentale) dans un élevage de palmipèdes en engraissement (2 227 canards et 230 oies) et un élevage mixte de palmipèdes en engraissement (6 219 canards, 165 oies et 120 poulets). Un troisième foyer de volailles a été détecté le 11/09/2024 dans un élevage de palmipèdes en engraissement dans le land Saxe-Anhalt (au centre du pays). Des foyers secondaires ont été déclarés dans le land de Saxe-Anhalt, dont deux nouveaux foyers de volailles détectés le 11/09/2024 dans des élevages multi-espèces (palmipèdes et poules pondeuses) et un foyer d'oiseaux captifs détecté le même jour dans un zoo. Dans le land de Saxe (sud) un premier foyer a été détecté le 25/09/2024 dans un élevage multi-espèce de palmipèdes en engraissement, puis deux premiers foyers ont été détectés dans le sud, en Bavière, le 24/10/2024 dans un élevage d'oies et le 28/10/2024 dans un élevage multi-espèces détenant des palmipèdes. En novembre, les détections se poursuivent surtout dans le nord, mais également jusqu'en Bavière (source : ADIS).

Danemark : le premier foyer de volailles a été détecté le 08/09/2024 dans un élevage pluri-espèces, contenant 3 500 canards et 2 800 poules pondeuses.

Pologne : Un premier foyer de volailles a été détecté le 21/08/2024, dans un élevage de 14 000 dindes, puis deux nouveaux foyers de volailles ont été détectés les 07 et 11/10/2024 dans des élevages de canards. Un troisième foyer a été détecté le 12/10/2024. Les détections se poursuivent en **octobre**, avec des foyers de volailles détectés en élevages de *gallus* et de canards, toujours groupés dans la province de Grande-Pologne. Un premier foyer d'oiseaux captifs a été détecté le 31/10/2024. En novembre, les détections en foyers de volailles se poursuivent, avec extension vers l'est (source : ADIS).

Royaume-Uni : Un premier foyer de volailles H₅N₅ a été détecté dans le Yorkshire ; ce foyer constitue la première détection en élevage de la saison en Angleterre (source : [APHA le 06/11/2024](#)). Il s'agissait d'un élevage plein-air de 20 000 poules pondeuses (source : [APHA le 06/11/2024](#)). Un premier foyer H₅N₁ a été détecté au sein d'un élevage commercial le 13/11/2024 dans le sud-ouest de l'Angleterre en Cornouailles (source : OMSA-WAHIS ; [APHA](#) le 17/11/2024).

Norvège : le premier foyer domestique a été détecté dans une basse-cour le 12/11/2024. Le foyer a été confirmé H₅N₅ (source : ADIS).

Pays-Bas : premier foyer de la saison détecté le 17/11/2024 (aucun cas sauvage encore détecté à ce stade dans ce pays) (source : ADIS).

Avifaune libre

Actualisation hebdomadaire

Des cas sur anatidés ont été détectés en **Allemagne** (n=7 entre les 15/11 et 03/12/2024), au **Danemark** sur une bernache nonnette le 04/12/2024, aux **Pays-Bas** (n=8 entre les 22/11 et 02/12 sur bernache nonnette, cygne tuberculé, oie à bec court et oie cendrée) et en **Pologne** (n=4 entre les 28/11 et 04/12/2024). Des cas sur d'autres espèces ont été détectés : sur laridés en Islande (H₅N₅) et Pays-Bas (H₅N₁) ; ainsi que sur des rapaces en Allemagne et Pays-Bas (H₅N₁) (source : ADIS). Au Royaume-Uni, les détections se poursuivent, avec H₅N₁ confirmé sur goéland marin et faucon pèlerin, et H₅N₅ confirmé sur goéland cendré et cygne tuberculé (source : [APHA](#) le 16/12/2024).

Dans le bulletin précédent

Les détections sur anatidés se poursuivent en **Allemagne** (n=5, H₅N₁, espèces non précisées entre les 06/11 et 02/12/2024), **Pologne** (n=1 H₅N₁ sur cygne tuberculé le 20/11/2024), **Norvège** (n=1 H₅N₅, espèce non précisée le 28/11/2024). Les premiers cas sauvages de la saison ont été déclarés au **Pays-Bas** (n=2 H₅N₁ sur bernaches nonnettes le 28/11/2024) et **Irlande** (n=1 H₅N₁ sur buse variable le 28/11/2024) (source : ADIS).

Historique (par ordre chronologique d'apparition des premiers cas depuis le début de la saison)



Allemagne : les premiers cas sauvages ont été détectés le 03/08/2024 (anatidés d'espèce non précisée) et une cigogne détectée le 12/08/2024. Les détectations de cas sauvages sur anatidés s'accroissent à partir du 10/09/2024, dont des cygnes tuberculés, répartis dans plusieurs land (Bavière, Hesse, Saxe-Anhalt, Hambourg, Saxe et Mecklembourg-Poméranie-Occidentale). Un cas dans le land de Hesse (Vogelsbergkreis) est situé à environ 200 km de la frontière avec la France. Les cas sont détectés en Allemagne fin octobre sur plusieurs espèces d'anatidés, dont des Bernaches du Canada. Après une augmentation du nombre de notifications début novembre, l'incidence décline fin novembre/début décembre (source : ADIS). Le sous-type H5N5 a été détecté le 05/10/2024 sur un alcidé (espèce non précisée) sauvage trouvé sur une île de Basse-Saxe (source : [WAHIS-OMSA notification immédiate](#) le 15/10/2024). Après un pic de détectations sur le mois d'octobre, l'incidence diminue. Des cas ont été détectés sur des cygnes en novembre.

Danemark : le premier cas a été détecté le 12/08/2024 sur un cygne tuberculé, puis un second le 18/08/2024, le troisième sur un canard colvert le 08/09/2024. Au îles Féroé, le sous-type H5N5 a été détecté le 21/10 sur une corneille mantelée (source : ADIS).

Belgique : trois cas sauvages ont été détectés entre les 20 et 23/08/2024 sur des goélands argentés. Le sous-type H5N5 a été détecté pour la première fois dans ce pays le 15/10/2024 sur un laridé. Il s'agit de la détection la plus méridionale à cette date (source : ADIS).

Royaume-Uni (H5N1 et H5N5): le sous-type H5N5 a été confirmé sur deux grands labbes détectés sur les îles dans le nord de l'Ecosse (source : [APHA](#) le 26/08/2024). Quatre cas de H5N5 ont été détectés entre les 24 et 29/09/2024 sur des goélands argentés, goélands cendrés, fulmars boréaux et faisans de Colchide en Angleterre et en Écosse (source : WAHIS-OMSA le 04/10/2024). Les autorités sanitaire reportent davantage de cas H5N5 sur de nombreuses espèces répartis sur tout le pays (source : [APHA](#) le 14/10/2024). Les détectations de cas sauvages H5N5 et H5N1 se poursuivent sur plusieurs espèces en octobre: rapaces, laridés, sulidés et anatidés (source : [APHA](#) le 28/10/2024). Le sous-type H5N5 a été détecté sur un canard colvert le 11/10/2024 (source : [WAHIS-OMSA event 5961](#)).

Pologne : un premier cas sauvage a été détecté le 11/09/2024 sur un cygne tuberculé. En octobre, les détectations concernent majoritairement des cygnes tuberculés, mais aussi oies cendrées et merle noir. En novembre, plusieurs cas ont été détectés sur des cygnes tuberculés (source : ADIS).

Norvège (H5N5) : Les premiers cas de la saison ont été déclarés (sous-type non précisé) sur un goéland argenté détecté le 27/08/2024. Le sous-type H5N5 a été détecté entre les 07 et 15/10/2024 sur des goélands argentés et un pygargue à queue blanche. Les détectations sporadiques de H5N5 se poursuivent en novembre, notamment sur laridés et corvidés (source : ADIS).

Islande (H5N5) : premiers cas détectés sur une mouette rieuse le 22/09 et un grand corbeau le 23/09/2024 puis le 07/10/2024 sur deux grands corbeaux. Les détectations sporadiques sur corvidés et laridés se poursuivent en novembre (source : ADIS).

- **France**

- Actualisation hebdomadaire (déjà dans le précédent BHVSI)

- Un nouveau cas sauvage a été détecté sur mouette rieuse le 25/11/2024 près de Perpignan, dans les Pyrénées Orientales. Au total, le pays a déclaré douze foyers de volailles, trois foyers d'oiseaux captifs et dix-sept cas sauvages depuis le début de la saison (source : ADIS).

- Dans le bulletin précédent

- Deux nouveaux cas sauvages ont été détectés sur goéland argenté le 27/11/2024 dans les Côtes d'Armor, et douze cygnes tuberculés le 01/12/2024 dans l'Ain (source : ADIS).

- Historique (depuis le début de la saison)

- Le premier **cas sauvage** de la saison a été détecté le 03/08/2024 chez un goéland argenté dans les Côtes-d'Armor. Un second cas a été détecté sur un goéland argenté le 05/08/2024 et un troisième le 19/08/2024 en Loire-Atlantique (source : ADIS). Les détectations sur laridés sont poursuivies, avec deux cas détectés les 16 et 23/08/2024 respectivement près de Treffiat et Crozon (dont un goéland argenté). Les détectations sur laridés se poursuivent en août et septembre sur le littoral : dans le Finistère avec trois cas ont été détectés sur des goélands argentés les 26, 27/08/2024 et 09/10/2024, un cas dans le Morbihan détecté le 02/09/2024 et un en Loire-Atlantique le 16/09/2024. Deux cas sur des laridés ont été détectés le 23/10 dans le Finistère et le 06/11/2024 dans les Côtes d'Armor et le 07/11/2024 en Loire-Atlantique. (Source : ADIS). Un premier cas a été détecté le 07/11/2024 sur une grue cendrée dans le département des Hautes-Pyrénées près de Tarbes (source : ADIS le 25/11/2024).



Le premier **foyer de volailles** de la saison a été détecté le 07/08/2024 dans un élevage pluri-espèces de volailles (1 200 volailles, dont des canards non vaccinés) d'Ille-et-Vilaine dans la commune de Combourg. L'hypothèse principale est une contamination directe ou indirecte par des oiseaux sauvages infectés, compte tenu des détections récentes sur le littoral en Bretagne. Des zones réglementées ont été mises en place autour de l'exploitation touchée. Le risque IAHP demeure « négligeable » sur le territoire national (source : [MASAF](#) le 13/08/2024). Un second foyer de volailles a été détecté le 19/08/2024 dans un élevage de dindes du Morbihan (commune de Camoël). Dans le Finistère, un premier foyer a été détecté le 31/08/2024 près de Brest dans un élevage de volailles pluri-espèces, puis un second le 12/10/2024 au sein d'un élevage de 6 600 animaux. Le 20/10/2024, un nouveau foyer de volailles a été détecté près de Pontivy dans le Morbihan dans un élevage de poules pondeuses. Deux nouveaux foyers de volailles ont été détectés dans le Morbihan près de Vannes, le 23/10/2024 dans un élevage de 7 500 canards vaccinés (2 injections) en filière foie gras et le 25/10/2024 dans un élevage de 30 000 canards vaccinés (2 injections) en filière chair. Au total, trois foyers ont donc été détectés en une semaine dans le Morbihan (source : ADIS).

Un premier foyer d'oiseaux captifs a été détecté dans le Pas-de-Calais près de Saint-Omer le 18/09/2024 dans une basse-cour non commerciale (poulets, pigeons et canards). Puis un second foyer a été détecté en Saône-et-Loire près d'Autun le 09/10/2024 (source : ADIS).

Trois nouveaux foyers de volailles ont été détectés, dont un premier foyer dans l'Allier le 01/11/2024 en élevage pluri-espèces, un premier foyer dans les Landes le 05/11/2024 en élevage de canards vaccinés (animaux asymptomatiques, détection par la surveillance avant mouvement) et un quatrième foyer dans le Morbihan, en élevage de poulet de chair, près de Pontivy le 01/11/2024. Les seconds foyers dans l'Allier ont été détectés le 07/11 près de Montluçon (oiseaux captifs) et dans les Landes le 13/11/2024 près de Dax (élevage de canards vaccinés, en filière foie gras).

Point de vigilance

Les détections d'IAHP se poursuivent en Europe, en particulier en Europe de l'Est et **jusqu'à l'Allemagne, pays limitrophe de la France**. Chez les oiseaux sauvages, ces détections concernent des anatidés, en majorité des cygnes qui sont des espèces sentinelles de la circulation des virus de l'IAHP dans ce compartiment, et depuis une quinzaine de jours d'autres espèces migratrices, notamment canards et oies (Tableau 2). De plus, l'évolution de l'incidence cumulée des cas (oiseaux sauvages) et foyers (volailles et oiseaux captifs) sur les quatre dernières semaines a poursuivi son augmentation, après avoir débuté brutalement dans les dernières semaines du mois de septembre, passant d'une semaine à l'autre de moins de 15 foyers et cas à plus de 50, puis jusqu'à plus de 290 cas et foyers cumulés recensés à la mi-novembre, pour se maintenir à un niveau élevé de presque 170 cas et foyers dans le bulletin de cette semaine. **Ces événements confirment une forte dynamique d'infection présente depuis la fin du mois de septembre et en progression chez les oiseaux sauvages**, y compris les migrateurs, **dans les couloirs de migration actifs en amont de la France**.

Le risque d'introduction en France de virus de l'IAHP à partir de l'avifaune sauvage migratrice est d'ores et déjà important. Cela est avéré par **la détection en France d'un nouveau génotype de virus de l'IAHP H5N1** de clade 2.3.4.4b, dans une basse-cour du Pas-de-Calais le 18/09/2024. Ce génotype n'a pas de lien direct avec les virus détectés récemment en France chez les laridés et dans des foyers en Bretagne : cette détection est un indicateur de l'arrivée en France d'oiseaux infectés par cette souche de virus H5N1 HP.

Une mobilisation et une attention sans faille de tous les acteurs (de l'amont à l'aval : couvoirs, élevages de sélection, multiplication et production de volailles et d'œufs, transports, abattoirs) de la filière de production de volailles en France est nécessaire pour limiter le risque actuel et à venir. **Une vigilance renforcée appliquée à la surveillance événementielle**, dans toutes les filières, **et à l'observance stricte en routine des mesures de biosécurité et de surveillance**, pour tous les maillons des filières, est notamment recommandée sur l'ensemble du territoire national (source : LNR le 16/12/2024).

Niveau réglementaire de risque et mesures de gestion en France

Le niveau de risque avait été augmenté au niveau « élevé » par l'arrêté du 31/10/2024 à compter du 09/11/2024, au vu de la situation sanitaire défavorable en avifaune sauvage dans les pays voisins de la France (source : [JO du 08/11/2024](#)).

Le niveau de risque avait été augmenté au niveau « modéré » par l'arrêté du 11/10/2024 (source : [JO du 15/10/2024](#)).



Une campagne de vaccination obligatoire dans les élevages de l'étage de production détenant plus de 250 canards a débuté le 02/10/2023 (source : communiqué de presse du [MASA le 02/10/2023](#)). Dans ce cadre, une surveillance renforcée des canards vaccinés est mise en place (source : [Q/R vaccination MASA](#) actualisé le 02/10/2023).

Front sud : autres pays d'Europe du Sud (Espagne, Portugal)

Volailles et oiseaux captifs

Actualisation hebdomadaire

Aucune nouvelle déclaration (source : ADIS).

Dans le bulletin précédent

Aucune nouvelle déclaration.

Historique (depuis le début de la saison)

Portugal : un premier foyer d'oiseaux captifs a été détecté le 13/08/2024 au Portugal, dans un petit élevage de volailles non commercial (source : ADIS).

Espagne : un cas a été déclaré dans la catégorie oiseaux captifs, détecté le 08/08/2024 sur des goélands leucophées (source : ADIS).

Avifaune libre

Actualisation hebdomadaire

Nouveau cas sauvage détecté au Portugal le 04/12/2024 sur un goéland leucophée (source : ADIS)

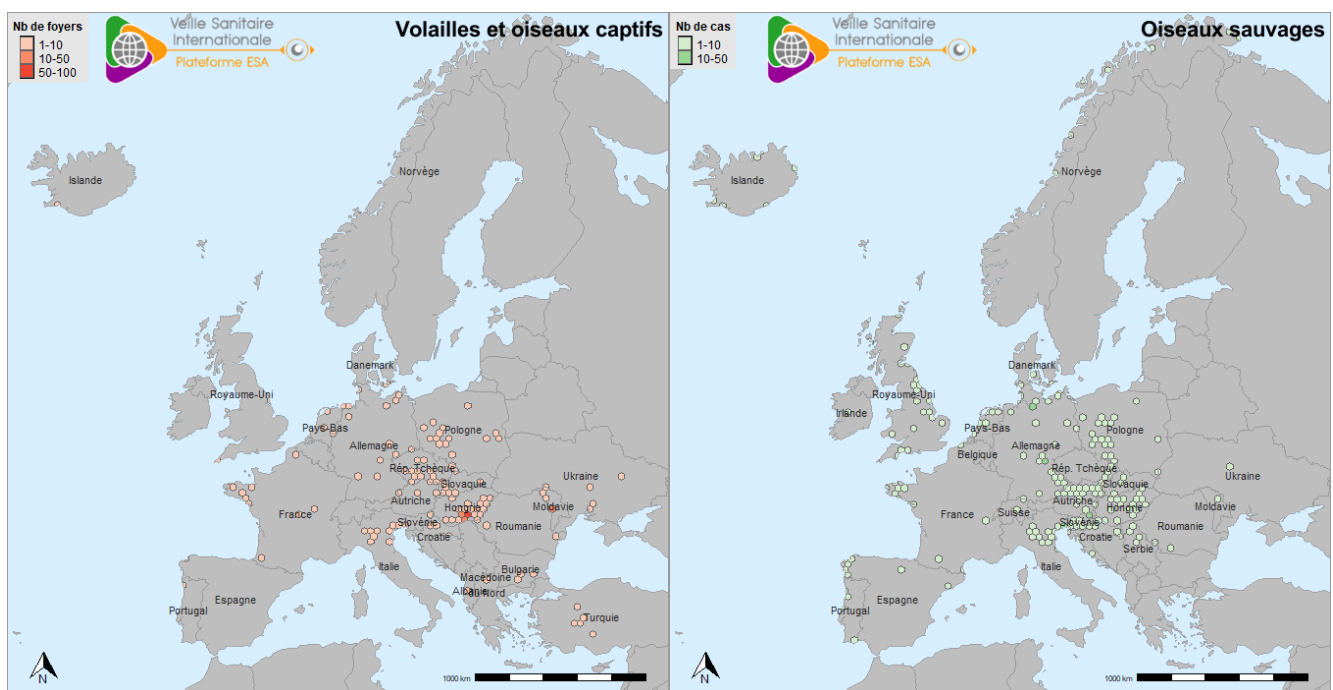
Dans le bulletin précédent

Pas de nouvelle déclaration (source : ADIS).

Historique (par ordre chronologique d'apparition des premiers cas depuis le début de la saison)

Portugal : trois cas sur des laridés ont été détectés entre les 05 et 08/08/2024. Un cas sur un goéland cendré détecté le 19/08/2024. Les détections sporadiques sur laridés se poursuivent en octobre (source : ADIS).

Espagne : deux premiers cas sur des goélands leucophées détectés les 01 et 05/08/2024 puis les 16 et 23/09/2024 sur des goélands leucophées. Les détections sporadiques sur laridés se poursuivent en octobre et novembre sur le littoral. Un cas sur fou de Bassan a été détecté le 22/10/2024 (source : ADIS).



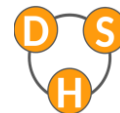


Figure 3. Densité de foyers chez les volailles et oiseaux captifs (gauche) et de cas dans l'avifaune sauvage libre (droite) d'IAHP H5 en Europe ayant débuté depuis le début de la saison, soit le 01/08/2024 (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024, WAHIS-OMSA le 09/12/2024).

Tableau 1. Nombre de déclarations de foyers de volailles, foyers d'oiseaux captifs et cas sauvages d'IAHP H5 et H7 détectés en Europe depuis le début de la saison 2024-2025 (soit le 01/08/2024) et incidence mensuelle (quatre semaines glissantes). Les définitions de compartiment sont celles du Règlement 2016/429 (cf. document descriptif terminologie VSI partie A.4). L'incidence mensuelle couvre la période du 18/11/2024 au 15/12/2024 (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024 et WAHIS-OMSA le 09/12/2024).

Pays	Compartiment	Date de première suspicion	Date de la dernière détection déclarée**	Nombre de déclaration par compartiment pour la saison 2024-2025	Incidence mensuelle			Incidence mensuelle
					H5N1	H5N5	H5Nx	
Albanie	Volailles	28/10/2024	28/10/2024	1	1	0	0	0
Allemagne	Captifs	11/09/2024	09/12/2024	4	4	0	0	1
	Sauvages	03/08/2024	03/12/2024	88	73	0	15	14
	Volailles	11/08/2024	11/12/2024	17	17	0	0	9
Autriche	Captifs	30/09/2024	20/11/2024	2	2	0	0	1
	Sauvages	13/09/2024	02/12/2024	58	54	0	4	15
	Volailles	07/10/2024	10/11/2024	6	6	0	0	0
Belgique	Sauvages	10/08/2024	05/10/2024	4	3	1	0	0
Bulgarie	Volailles	27/09/2024	21/10/2024	3	3	0	0	0
Croatie	Captifs	26/11/2024	26/11/2024	1	1	0	0	1
	Sauvages	05/09/2024	23/11/2024	8	8	0	0	2
	Volailles	14/10/2024	29/11/2024	2	2	0	0	1
Danemark	Sauvages	12/08/2024	04/12/2024	4	4	0	0	1
	Volailles	08/09/2024	08/09/2024	1	1	0	0	0
Danemark (Iles Féroé)*	Sauvages	14/08/2024	21/10/2024	2	0	2	0	0
Espagne	Captifs	08/08/2024	08/08/2024	1	1	0	0	0
	Sauvages	01/08/2024	14/11/2024	18	18	0	0	0
France	Captifs	18/09/2024	07/11/2024	3	1	0	2	0
	Sauvages	03/08/2024	01/12/2024	17	11	0	6	3
	Volailles	07/08/2024	13/11/2024	12	12	0	0	0
Hongrie	Captifs	19/11/2024	19/11/2024	1	1	0	0	1
	Sauvages	19/09/2024	05/12/2024	25	25	0	0	7
	Volailles	30/09/2024	09/12/2024	188	188	0	0	21
Irlande	Sauvages	28/11/2024	28/11/2024	1	1	0	0	1
Islande	Sauvages	22/09/2024	22/11/2024	10	0	9	1	4
	Volailles	03/12/2024	03/12/2024	1	0	1	0	1
Italie	Sauvages	24/09/2024	02/12/2024	56	54	0	2	8
	Volailles	01/10/2024	09/12/2024	27	27	0	0	12
Macédoine du Nord	Captifs	14/10/2024	14/10/2024	1	1	0	0	0
	Volailles	25/10/2024	25/10/2024	1	1	0	0	0
Moldavie	Captifs	20/09/2024	06/11/2024	35	35	0	0	0

INFLUENZA AVIAIRE HP EN EUROPE



Pays	Compartiment	Date de première suspicion	Date de la dernière détection déclarée**	Nombre de déclaration par compartiment pour la saison 2024-2025	H5N1	H5N5	H5Nx	Incidence mensuelle
	Sauvages	19/11/2024	19/11/2024	1	1	0	0	1
Norvège	Captifs	12/11/2024	12/11/2024	1	0	1	0	0
	Sauvages	27/08/2024	28/11/2024	9	0	9	0	2
Pays-Bas	Sauvages	10/11/2024	03/12/2024	15	15	0	0	13
	Volailles	17/11/2024	07/12/2024	2	2	0	0	1
Pologne	Captifs	31/10/2024	09/12/2024	5	5	0	0	3
	Sauvages	11/09/2024	04/12/2024	30	30	0	0	8
	Volailles	21/08/2024	27/11/2024	20	20	0	0	6
Portugal	Captifs	13/08/2024	13/08/2024	1	1	0	0	0
	Sauvages	05/08/2024	04/12/2024	7	7	0	0	1
Roumanie	Sauvages	18/10/2024	11/11/2024	2	2	0	0	0
	Volailles	24/10/2024	19/11/2024	2	2	0	0	1
Royaume-Uni*	Sauvages	07/08/2024	02/12/2024	37	8	29	0	3
	Volailles	01/11/2024	13/11/2024	2	1	1	0	0
République tchèque	Captifs	22/08/2024	12/12/2024	16	16	0	0	7
	Sauvages	25/10/2024	26/11/2024	4	4	0	0	1
	Volailles	13/09/2024	15/11/2024	5	5	0	0	0
Serbie	Sauvages	21/09/2024	14/10/2024	5	5	0	0	0
Slovaquie	Captifs	21/10/2024	06/12/2024	5	5	0	0	1
	Sauvages	19/09/2024	04/12/2024	10	9	0	0	3
	Volailles	16/10/2024	21/10/2024	2	2	0	0	0
Slovénie	Captifs	16/10/2024	16/10/2024	1	1	0	0	0
	Sauvages	10/10/2024	02/12/2024	41	41	0	0	12
Suisse	Sauvages	08/11/2024	06/12/2024	2	2	0	0	1
Turquie	Captifs	09/11/2024	11/11/2024	2	2	0	0	0
	Volailles	31/10/2024	22/11/2024	5	5	0	0	1
Ukraine	Captifs	17/09/2024	25/11/2024	6	4	0	2	2
	Sauvages	23/09/2024	23/09/2024	1	1	0	0	0
Europe	Captifs			85	80	1	4	17
	Sauvages			455	376	50	28	100
	Volailles			297	295	2	0	53

*source : WAHIS-OMSA consulté le 09/12/2024. Seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60ème degré de longitude) sont indiqués.

** les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.

*** inclut les déclarations pour lesquelles le sous-type n'est pas précisé (ex: Moldavie).



Tableau 2 : Nombre de notifications sur l'avifaune sauvage faites dans ADIS par espèce (pour les espèces ayant plus de dix cas déclarés) en Europe depuis le 01/08/2024. ATTENTION : plusieurs cas impliquant éventuellement des individus d'espèces différentes peuvent figurer dans une même déclaration ; dans ce cas, la déclaration est comptabilisée plusieurs fois dans ce tableau (une fois pour chaque espèce touchée). En revanche, le nombre de déclarations ne reflète pas le nombre de spécimens pour chaque espèce (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024 et WAHIS-OMSA le 13/12/2024).

Espèce	Nom latin (nomenclature OMSA)	Nombre de cas
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	160
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	32
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	28
Cygnus (non identifiée)	<i>Cygnus (incognita)</i>	25
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	23
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	20
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	19
Laridae (non identifiée)	<i>Laridae (incognita)</i>	15

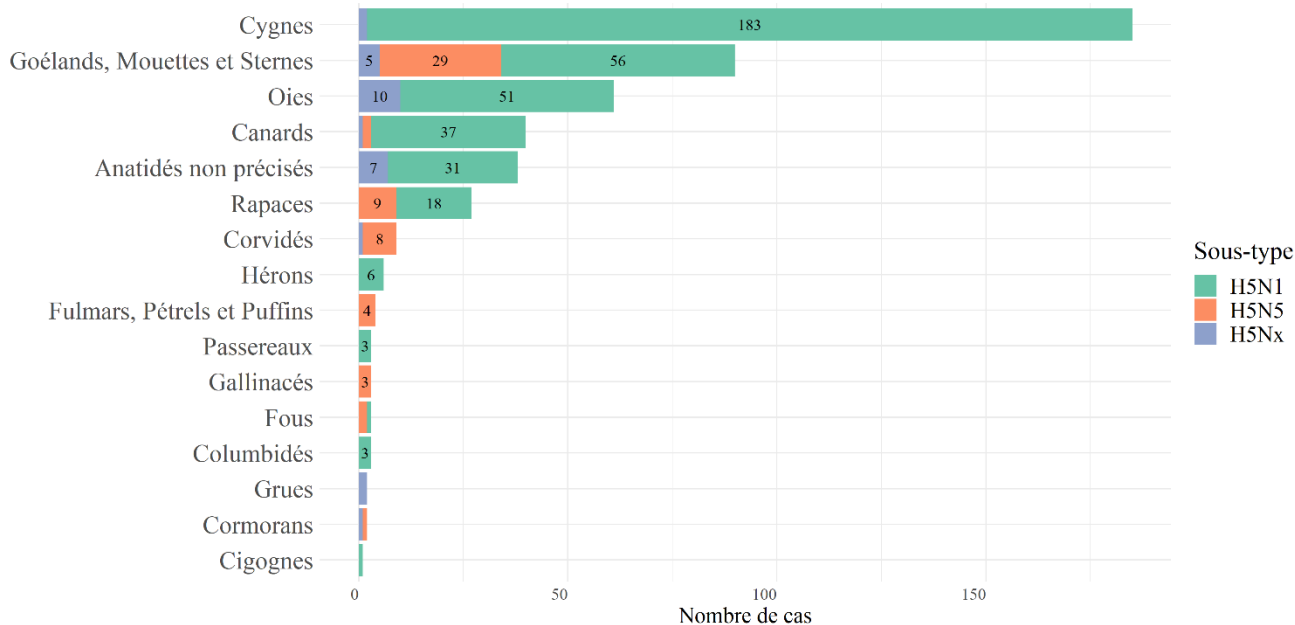


Figure 4. Nombre de cas dans l'avifaune sauvage libre d'IAHP en Europe depuis le début de la saison (le 01/08/2023) par groupe d'espèces et par sous-type. ATTENTION : plusieurs cas impliquant éventuellement des individus d'espèces différentes peuvent figurer dans une même déclaration ; dans ce cas, la déclaration est comptabilisée plusieurs fois dans ce tableau (une fois pour chaque espèce touchée). En revanche, le nombre de déclarations ne reflète pas le nombre de spécimens pour chaque espèce (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024, WAHIS-OMSA le 09/12/2024).



Mesures de prévention pour limiter le risque de contamination animal/humain

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASAF) a rappelé les mesures de prévention pour limiter le risque de contamination animal/homme dans un fascicule destiné à toutes les personnes susceptibles d'être en contact étroit avec des oiseaux infectés ou avec des cadavres d'animaux contaminés, en particulier par le respect des mesures de protection :

- lors de la collecte des oiseaux sauvages : ne pas manipuler sans protection les oiseaux sauvages trouvés morts ou moribonds,
- en cas d'exposition à des oiseaux suspectés d'infection ou infectés et leur produits (plumes, déjections...).

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée par la Haute autorité de santé pour les professionnels exposés aux virus aviaires et porcins (éleveurs, vétérinaires, techniciens) dans un cadre professionnel.

La diffusion a été faite le 30/12/2022 aux professionnels avicoles, au réseau GDS et aux services de l'État (source : MASAF le 23/01/2023).

Pour plus d'informations : Brochure du MASA ([lien](#)) ; Brochure de SPF ([lien](#)).

Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)

Depuis la fin du mois d'octobre, une mortalité anormale était constatée sur plusieurs centaines d'éléphants de mer (principalement des juvéniles), plusieurs dizaines de manchots royaux ainsi que sur des albatros hurleurs et des skuas sur l'île de la Possession (archipel Crozet) et sur la côte est de la péninsule Courbet (archipel Kerguelen), deux districts subantarctiques des Terres australes et antarctiques françaises.

Les cas ont été pris en charge par le réseau SAGIR et confirmés H5N1 clade 2.3.4.4b. par le LNR français (source : [autorités des TAAF](#) le 13/12/2024).

Cas chez les mammifères

Aucun cas n'a été détecté depuis le 01/08/2024.

Les cas d'IAHP détectés sur les mammifères officiellement notifiés dans WAHIS et identifiés par le réseau ProMED (par extraction automatique des posts) depuis le 01/01/2020 sont visibles sur une interface en ligne ([lien](#)).

Pour en savoir plus

Guillemain, Matthieu, Betty Plaquin, Alain Caizergues, et Léo Bacon. 2021. « La migration des anatidés : patron général, évolutions et conséquences épidémiologiques. », Bulletin épidémiologique, santé animale et alimentation n° 92 – Article 4 – 2021. ([lien](#)).



POURSUITE DES DETECTIONS SUR LES RUMINANTS AUX ETATS-UNIS

Les essentiels

- Le virus IAHP H5N1 du clade 2.3.4.4b a été détecté pour la première fois sur le continent américain en novembre 2021 (Canada) et s'est propagé en Amérique du Nord en 2021 puis en Amérique centrale et du Sud au mois d'octobre 2022.
- Des virus H5N5 et H5N6 du clade 2.3.4.4b sont détectés ponctuellement dans la faune sauvage (États-Unis et au Canada).
- Poursuite des détections en élevages bovins laitiers aux États-Unis (16 États concernés, nouvel Etat= Nevada).
- Aucun cas ni foyer détecté à ce jour aux Antilles françaises et en Guyane.

La présente fiche décrit la situation sanitaire de l'IAHP H5N1 clade 2.3.4.4b sur le continent américain.

Pour retrouver les informations relatives aux premières détections sur le continent américain, se référer au [BHYSI-SA du 04/01/2022](#), au [BHYSI-SA du 15/02/2022](#) pour l'Amérique du Nord et au [BHYSI du 07/11/2023](#) pour l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

Les informations qui figurent ci-dessous présentent :

- La distribution géographique des foyers domestiques et de cas sauvages dans l'avifaune libre et captive dans la zone Caraïbe depuis le 01/08/2024.

En date du 15/12/2024, aucun foyer, ni cas sauvage n'a été détecté dans les Antilles françaises ou en Guyane qui sont sur le passage de la voie de migration atlantique, dont l'amont depuis les hémisphères nord et sud apparaît fortement contaminé, compte tenu des nombreux cas déclarés chez les oiseaux sauvages aux États-Unis et en Amérique du Sud (source : DGAL 16/12/2024).

Le suivi des cas et foyers chez les oiseaux est disponible sur le site des autorités sanitaires du Canada ([lien](#)) et des États-Unis (domestiques : [lien](#); sauvages : [lien](#)).

L'actualisation qui suit concerne les pays qui bordent la zone Caraïbes. Pour davantage d'informations sur les foyers antérieurs de la saison 2023-2024, se reporter au [BHYSI du 16/07/2024](#).

Au mois d'octobre, des foyers ont été détectés en Floride en élevage de volailles et au Pérou (basse-cour, 9 foyers en cours de gestion) (source : WAHIS-OMSA dashboard event [Etats-Unis](#) et [Pérou](#) consulté le 09/12/2024).

Cas chez les mammifères

Canada

Un premier cas humain présumé d'IAHP H5 a été détecté. Le mode de contamination est en cours d'investigation. Le contact avec une source aviaire infectée demeure l'hypothèse principale à ce stade. L'Agence de santé publique du Canada a confirmé que la personne était infectée par un virus de l'IAHP H5N1, dont le séquençage génomique est apparenté aux virus H5N1 détectés dans les foyers en cours chez les volailles en Colombie-Britannique (clade 2.3.4.4b, génotype D1.1) (source : [British Columbia gov](#) le 09/11/2024, [Agence de la santé publique du Canada](#) le 13/11/2024).

Deux cas ont été détectés sur des phoques annelés (*Pusa hispida*) en octobre 2024 en territoire arctique (Resolute Bay). Des cas aviaires avaient été détectés plus tôt dans le mois (source : [Nunavut department of Health](#) le 13/12/2024).

États Unis

Aux États-Unis, la notification OMSA-WAHIS du 02/08/2024 rapporte plusieurs cas détectés entre les 11 et 16/07/2024 au Colorado, sur des chats, un campagnol des prairies (*Microtus ochrogaster*), un Lapin d'Audubon (*Sylvilagus audubonii*), des souris (*Mus musculus*) et une souris sylvestre (*Peromyscus*



Cas chez les mammifères

sonoriensis). Au Colorado, sur six chats confirmés positifs H5N1 en 2024, seul un était directement lié à une exploitation laitière infectée. Deux cas étaient des chats d'intérieur uniquement sans exposition directe au virus avérée et trois cas pouvaient accéder à l'extérieur (avec prédation sur des souris et/ou de petits oiseaux). La plupart (5/6) ont présenté des signes cliniques similaires incluant léthargie, baisse d'appétit, suivie de signes respiratoires et de signes neurologiques (constants chez la plupart) (source : Promed le 01/09/2024, Department of Public Health Colorado consulté le 02/09/2024).

Un cas a été détecté sur un renard le 23/09/2024 en Alaska (source : WAHIS-OMSA le 25/10/2024).

Un cas est en cours d'investigation en Californie sur deux chats positifs influenza A, et probablement contaminés par ingestion de lait cru (source : [Public Health authorities](#) Los Angeles, [Cidrap le 12/12/2024](#), [ProMED le 13/12/2024](#)).

En Arizona, plusieurs cas de H5N1 ont été détectés sur des félins dans le zoo de Litchfield Park (Maricopa), dont guépard, puma et tigre blanc. En parallèle, des cas ont été détectés sur des oiseaux du zoo (talève sultane, oies) (source : [Arizona authorities](#) le 11/12/2024, [Cidrap le 12/12/2024](#))

Foyers chez les bovins

Le virus H5N1 a été confirmé sur des bovins laitiers aux États-Unis, le 20/03/2024 au Texas (huit bovins) et le 21/03/2024 au Kansas (un bovin). Au 12/12/2024, 845 foyers ont été détectés sur des bovins laitiers dans seize États : Californie, Colorado, Dakota du Sud, Idaho, Iowa, Kansas, Michigan, Minnesota, Nevada (nouvel État), Nouveau Mexique, Caroline du Nord, Ohio, Oklahoma, Texas, Utah et Wyoming. Sur les 30 derniers jours, toutes les détections ont été faites en Californie (n=294 foyers détectés sur les 30 derniers jours) et au Nevada (n=1) (source : [USDA APHIS](#) consulté le 16/12/2024).

Aux États-Unis, un premier foyer d'IAHP H5N1 a été détecté sur un porc le 25/10/2024 en Oregon. L'animal de basse-cour était asymptomatique. Il était exposé au même environnement que des volailles, elles-mêmes confirmées H5N1 : les séquences partielles du génome du virus détecté chez le porc indiquent que celui-ci appartient au génotype D1.2 (différent de la souche B3.13 circulant chez les bovins), génotype identique au virus des volailles infectées présentes dans la même exploitation (source : [USDA le 30/10/2024](#)).

Le CDC effectue le suivi des cas humains d'IAHP, en particulier chez les travailleurs dans les élevages de volailles et les élevages de bovins laitiers. Le décompte des cas humains d'influenza aviaire, **en évolution constante**, est disponible sur ce [lien](#). Un premier cas humain de grippe aviaire H5 sans exposition professionnelle à des animaux malades ou infectés a été confirmé dans le Missouri. Le patient avait présenté des signes cliniques et a été dépisté dans le cadre du suivi saisonnier de la grippe humaine (source : Promed le 07/09/2024, [CDC le 06/09/2024](#)). Les analyses de séquences du virus identifié sur ce patient indiquent que celles-ci sont apparentées aux séquences B3.13 isolées chez les bovins (source : [CDC le 13/09/2024](#)). Les investigations se poursuivent sur le cas du Missouri, et seront disponibles sur le site du CDC ([lien](#)). Un premier cas (H5N1) chez un enfant a été confirmé en Californie dans le cadre de la surveillance syndromique mis en place au niveau national (CDC le 22/11/2024).

Les cas d'IAHP détectés sur les mammifères officiellement notifiés dans WAHIS et identifiés par le réseau Promed (par extraction automatique des posts) depuis le 01/01/2020 et PadiWEB (logiciel d'extraction automatique de Google news) sont visibles sur l'interface MUST-AI (Multisource Surveillance Tool-Avian Influenza) en ligne ([lien](#)).



POURSUITE DES DETECTIONS EN FRANCE

Les essentiels

- **France** : 3 438 foyers cliniques depuis le 01/06/2024.

Fiche rédigée en collaboration avec le Laboratoire de santé animale de l'Anses¹ (LNR et LR OMSA) et le Cirad²

Informations sur la maladie hémorragique épizootique (MHE)

La MHE est une maladie virale infectieuse, non contagieuse, à transmission vectorielle (arbovirose) des ruminants domestiques et sauvages, principalement du cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et des bovins. Les moutons, les chèvres et les camélidés peuvent également être réceptifs, mais ne présentent pas de signes cliniques. Le diagnostic différentiel doit être fait avec la fièvre catarrhale ovine (FCO). Le virus de la MHE (EHDV) est transmis entre hôtes ruminants par des espèces de moucheron piqueurs du genre *Culicoides*. Les infections de la MHE sont donc saisonnières. Dans les régions nord-américaines, le cerf de Virginie est l'espèce la plus gravement touchée, la forme suraiguë ayant un taux de létalité élevé. Chez les bovins, les signes cliniques sont rares, mais des symptômes de fièvre, d'anorexie, de dysphagie, d'émaciation, de stomatite ulcéreuse, de boiterie, de détresse respiratoire et d'érythème du pis ont été rapportés (source : manuel terrestre de l'OMSA).

La MHE circule au Maghreb, en particulier en Tunisie où elle a été détectée pour la première fois dans des élevages de bovins en 2006 (sérotypage 6), puis en 2015 (sérotypage non identifié) et en 2021 (sérotypage 8), avec plusieurs années sans détection entre chaque épisode. Cette dernière épizootie en Tunisie a causé plus de 200 foyers dans tout le pays (source : CNVZ le 10/2015, [preprint le 09/11/2022](#), [BHVS du 07/12/2021](#), [Note d'information de l'Anses du 11/05/2023](#)). A ce jour, il n'existe pas de vaccin disponible contre le sérotypage 8 de la MHE.

La maladie avait été détectée à la Réunion à partir de 2003 et dans les Antilles françaises en 2010 et 2011 ([Gerbier et al. 2011](#)).

La MHE est catégorisée « D+E » au règlement européen 2016/429 (règlement d'exécution UE 2018/1882), ce qui implique l'obligation de déclaration des foyers et la restriction des mouvements intra-communautaires (plus d'information sur la définition des catégories de maladies via ce [lien](#)).

L'ECDC actualise régulièrement les cartes de distribution de ces vecteurs en Europe ([lien](#)). L'Efsa fournit une synthèse complète sur la maladie et ses vecteurs ([lien](#)).

Plus d'informations sur les culicoïdes en Europe sont disponibles dans la note : [Que sait-on des espèces de Culicoïdes associées à la faune sauvage en région tempérée européenne ? Synthèse des données de la littérature.](#)

Des foyers bovins puis un cas de MHE sur un cerf élaphe ont été détectés pour la première fois en Europe (hors territoires ultra-marins) le 28/10/2022 en Italie (dans le sud de la Sardaigne puis en Sicile). Des foyers ont ensuite été détectés en Espagne. L'IZS a montré dans une publication de mai 2023 l'origine nord-africaine du virus en observant une identité de génome supérieure à 99 % entre la souche isolée en Italie et la souche de sérotypage 8 isolée en Tunisie en 2021 (source : [Lorusso et al. 2023](#), [alerte Promed du 18/04/2023](#)).

Les informations sur l'émergence de la MHE en Europe sont disponibles dans la note [Emergence de la MHE en France](#), la [note de situation du 21/11/2023](#) et la [note de situation du 26/11/2024](#).

¹ Emmanuel Bréard, Corinne Sailleau, Stephan Zientara

² Thierry Baldet, Thomas Balenghien, Claire Garros



Compte tenu de la forte extension de la MHE sur le territoire de la France hexagonale, le suivi international se limitera aux nouveaux pays infectés, en particulier ceux représentant un risque de nouvelle introduction en France. L'historique et les détails par pays sont disponibles dans la [Note de situation au 26/11/2024, publiée le 02/12/2024](#) (reprise de la fiche MHE du BHVSI du 26/11/2024).

La MHE a été détectée dernièrement en Espagne, où les détections de foyers domestiques et cas sauvages sporadiques se sont poursuivies en novembre 2024 et au Portugal (dernier foyer le 18/10/2024). En 2023, des foyers avaient été détectés également en Italie (dernier foyer le 18/12/2023).

France

Communiqué de presse [MASAF le 13/12/2024](#): « Entre le 1er juin et le 12 décembre 2024, 3 438 foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) ont été recensés en France dans des élevages à la faveur de la reprise de l'activité du vectorielle (c'est-à-dire des culicoïdes). Les départements touchés par la MHE depuis le 1er juin 2024 sont : Haute-Garonne, Gers, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Landes, Maine-et-Loire, Pyrénées Orientales, Ariège, Dordogne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude, Aveyron, Loire-Atlantique, Lot, Lot-et-Garonne, Hérault, Vendée, Vienne, Indre-et-Loire et Sarthe, Cantal, Charente, Charente Maritime, Creuse, Cher, Lozère, Morbihan, Ile-et-Vilaine, Mayenne. ».

Cela représente +64 foyers par rapport à la semaine précédente, sans extension sur un nouveau département.

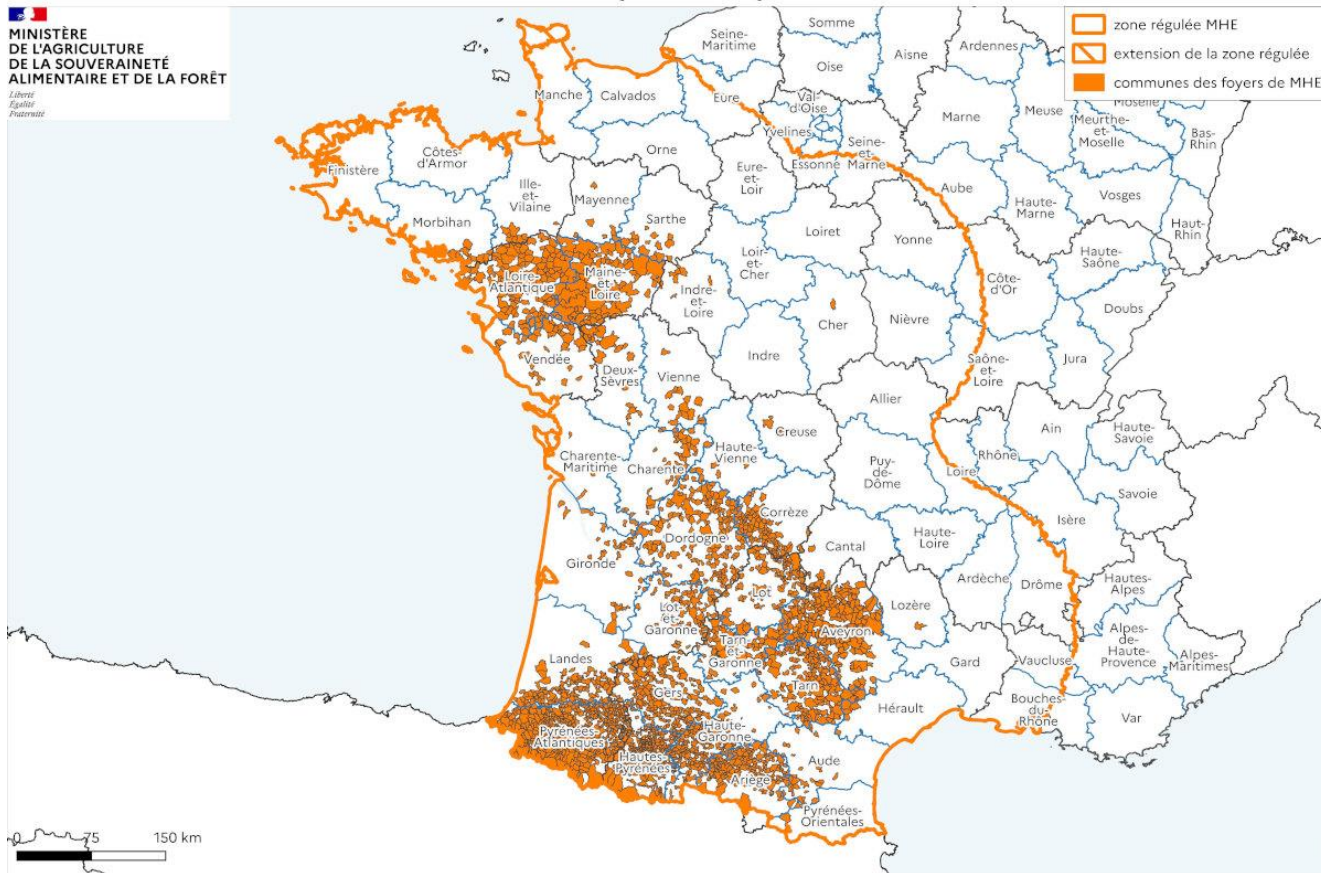
Le périmètre de la zone régulée évolue en conséquence (figure 1).

Le virus de la MHE a été détecté pour la première fois le 04/09/2023 dans les Pyrénées-Atlantiques. En 2023 et au premier semestre 2024, 20 départements avaient été infectés (par ordre chronologique de première détection): Pyrénées-Atlantiques (premier foyer le 04/09/2023), Hautes-Pyrénées (08/09/2023), Ariège (20/09/2023), Gers (25/09/2023), Haute-Garonne (25/09/2023), Landes (04/10/2023), Tarn (06/10/2023), Aude (12/10/2023), Lot-et-Garonne, Gironde, Tarn-et-Garonne, Dordogne, Corrèze, Vendée, Deux-Sèvres, Loire-Atlantique, Lot, Haute-Vienne, Morbihan et Pyrénées-Orientales (source : communication DGAL du 09/08/2024).

Un premier cas sauvage a été détecté en France le 25/09/2023 sur la commune de Loudenvielle dans les Hautes-Pyrénées, sur un cerf élaphe trouvé mort à proximité d'un élevage de bovins infecté par le virus de la MHE (source : [SAGIR, communiqué de presse MASA le 09/10/2023](#)).



MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE : ZONE REGULEE



Sources : MASAF (12 décembre 2024), IGN (ADMINEXPRESS, 2024), ©EuroGeographics 2024

Edition le 12/12/2024

Figure 1. Localisation des communes dans lesquelles des foyers de MHE ont été détectés depuis le 04/09/2023 et délimitation de la zone réglementée (source : [site MASAF le 13/12/2024](https://www.masaf.fr/)).

Les recommandations de gestion et de prévention sont disponibles sur le site de GDS-France [Maladie Hémorragique Epizootique : MHE](https://www.gds-france.fr/maladie-hemorragique-epizootique-mhe).



EXTENSION DANS LE CLUSTER OUEST DE L'ALLEMAGNE (LAND DE HESSE)

Les essentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne : Extension d'environ 20 km vers le nord-ouest en Hesse, le long du Rhin. L'incidence reste élevée en Hesse et Rhénanie-Palatinat. Le cas sauvage le plus proche de la frontière avec la France reste à 78 km mais le foyer le plus proche est à 60 km. Baisse des détections le long de la frontière germano-polonaise. • Bulgarie : incidence élevée dans le compartiment sauvage. • Italie : incidence faible dans tout le pays, y compris en zone nord. • Pologne : poursuite des détections de cas sauvages répartis dans tout le pays. • France hexagonale : le territoire est indemne, aucun cas n'a été déclaré au 15/12/2024 (source : DGAL)

EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/01/2024 au 15/12/2024 inclus (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024 et WAHIS-OMSA le 09/12/2024)

L'incidence mensuelle remonte dans le compartiment sauvage, avec 760 cas dans la faune sauvage détectés sur les quatre dernières semaines. Dans le compartiment domestique, elle demeure stable avec 26 foyers domestiques (Tableau 1).

La valeur de l'incidence mensuelle dans le compartiment sauvage est principalement due aux nombreuses détections en Pologne (n=229), en Bulgarie (n=193), en Allemagne (n=98), et dans les pays baltes (Lettonie n=106 et Lituanie n=35). La densité des foyers domestiques et des cas en faune sauvage en Europe est représentée sur la Figure 2.

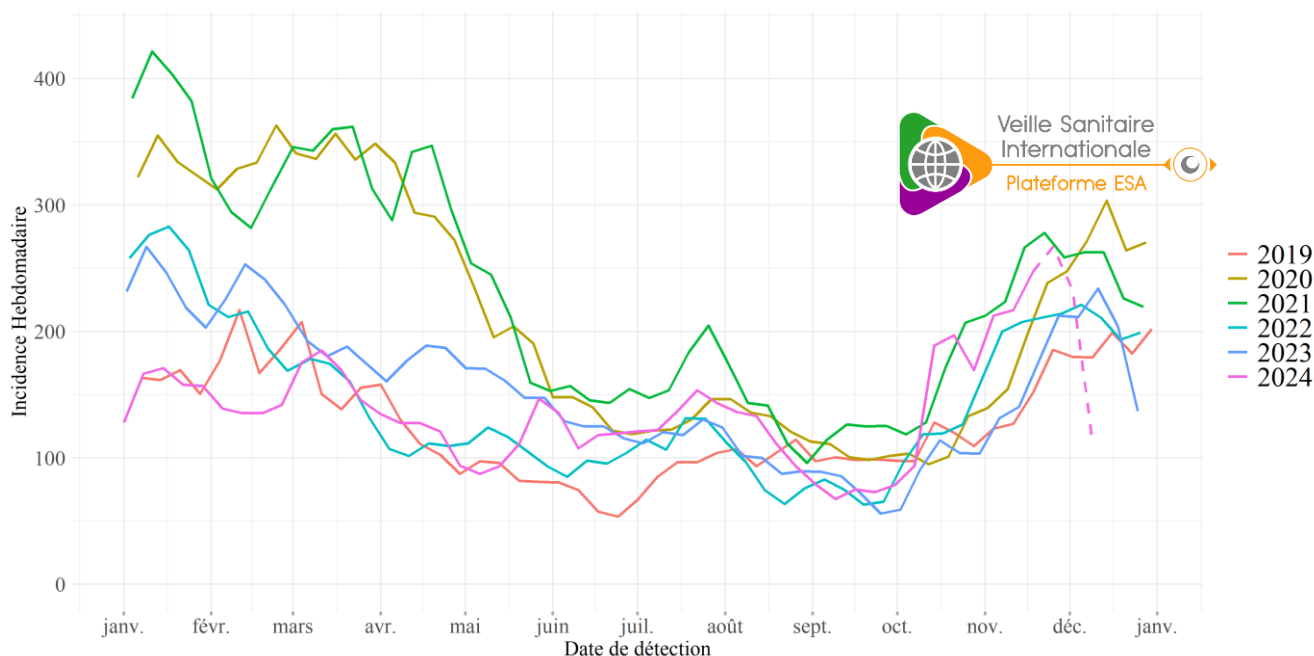


Figure 1. Incidence hebdomadaire (nombre de cas détectés par semaine) dans le compartiment sauvage en Europe pour les années 2019 à 2024 (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024). NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.

PESTE PORCINE AFRICAINE



Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas en faune sauvage non captive de PPA détectés depuis le 01/01/2024. L'incidence mensuelle couvre la période du 18/11/2024 au 15/12/2024 (source: Commission Européenne ADIS le 16/12/2024 et WAHIS-OMSA le 09/12/2024).

Pays	Compartiment	Nombre de foyers et cas	Incidence mensuelle	Date de dernière détection**
Albanie	Sauvage	3	1	25/11/2024
Allemagne	Domestique	10	0	14/08/2024
	Sauvage	813	98	10/12/2024
Bosnie-Herzégovine	Domestique	33	0	29/10/2024
	Sauvage	38	2	27/11/2024
Bulgarie	Domestique	1	0	18/03/2024
	Sauvage	583	193	06/12/2024
Croatie	Domestique	6	0	13/08/2024
	Sauvage	38	0	14/11/2024
Estonie	Sauvage	27	6	11/12/2024
Grèce	Domestique	5	0	10/06/2024
	Sauvage	18	0	24/08/2024
Hongrie	Sauvage	397	35	02/12/2024
Italie (Continentrale)	Domestique	31	0	31/10/2024
	Sauvage	1 160	13	04/12/2024
Lettonie	Domestique	7	0	07/10/2024
	Sauvage	881	106	09/12/2024
Lituanie	Domestique	8	0	07/10/2024
	Sauvage	510	35	09/12/2024
Macédoine du Nord	Domestique	3	0	28/07/2024
	Sauvage	38	0	05/11/2024
Moldavie	Domestique	13	2	05/12/2024
	Sauvage	6	0	15/04/2024
Monténégro	Sauvage	1	0	12/01/2024
Pologne	Domestique	44	0	13/09/2024
	Sauvage	1 999	229	10/12/2024
Roumanie	Domestique	206	18	12/12/2024
	Sauvage	157	25	10/12/2024
Russie*	Domestique	4	0	29/06/2024
	Sauvage	3	0	22/06/2024
République tchèque	Sauvage	27	0	14/08/2024
Serbie	Domestique	297	5	03/12/2024
	Sauvage	91	0	17/11/2024
Slovaquie	Domestique	1	0	01/08/2024
	Sauvage	147	16	11/12/2024
Suède	Sauvage	8	0	14/07/2024
Ukraine	Domestique	67	1	18/11/2024
	Sauvage	13	1	27/11/2024
Europe	Domestique	736	26	12/12/2024

PESTE PORCINE AFRICAINE



Pays	Compartiment	Nombre de foyers et cas	Incidence mensuelle	Date de dernière détection**
	Sauvage	6 958	760	11/12/2024

*source : WAHIS-OMSA actualisé le 09/12/2024. Seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60ème degré de longitude) sont indiqués.

** les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.

PESTE PORCINE AFRICAINE

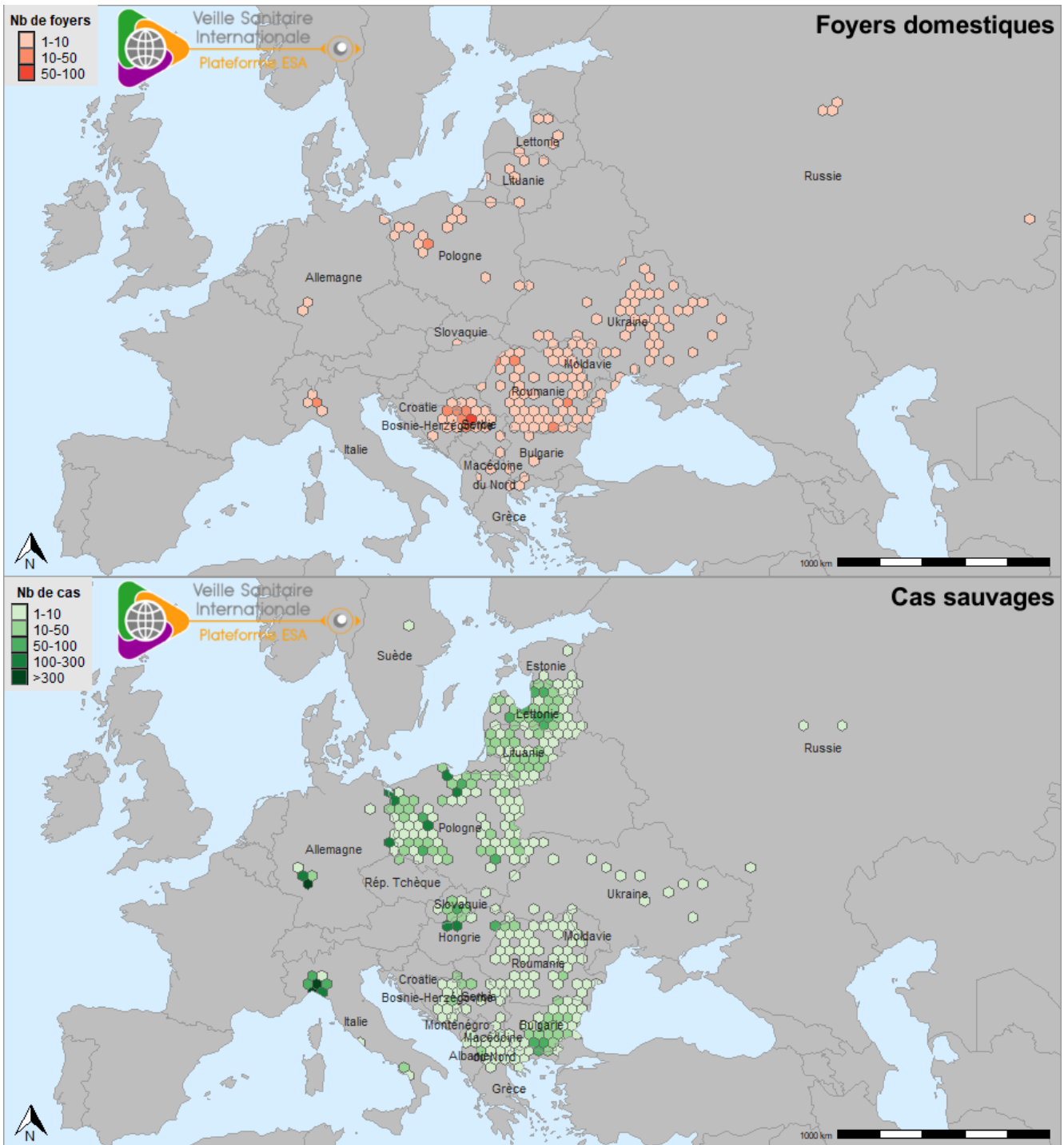


Figure 2. Densité des foyers domestiques (haut) et des cas en faune sauvage (bas) de PPA en Europe ayant été détectés entre le 01/01/2024 et le 15/12/2024 (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024 et WAHIS-OMSA le 09/12/2024).

Une carte interactive des foyers domestiques et cas en faune sauvage est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)). Elle permet de générer des cartes et séries temporelles représentant l'évolution spatiale et temporelle des foyers, selon les périodes et zones géographiques d'intérêt.

PESTE PORCINE AFRICAINE



Mesures de zonage de l'UE : sur la base de la situation épidémiologique relative à la PPA dans les pays membres de l'UE, des zones de restriction I, II et III sont réglementées et énumérées à l'annexe I du [règlement d'exécution \(UE\) 2021/605](#) de la Commission.

La carte résumant les mesures de zonage en Europe (Figure 3) et un outil interactif ([lien](#)) pour les mesures de zonage fournissent une représentation indicative de ces zones.

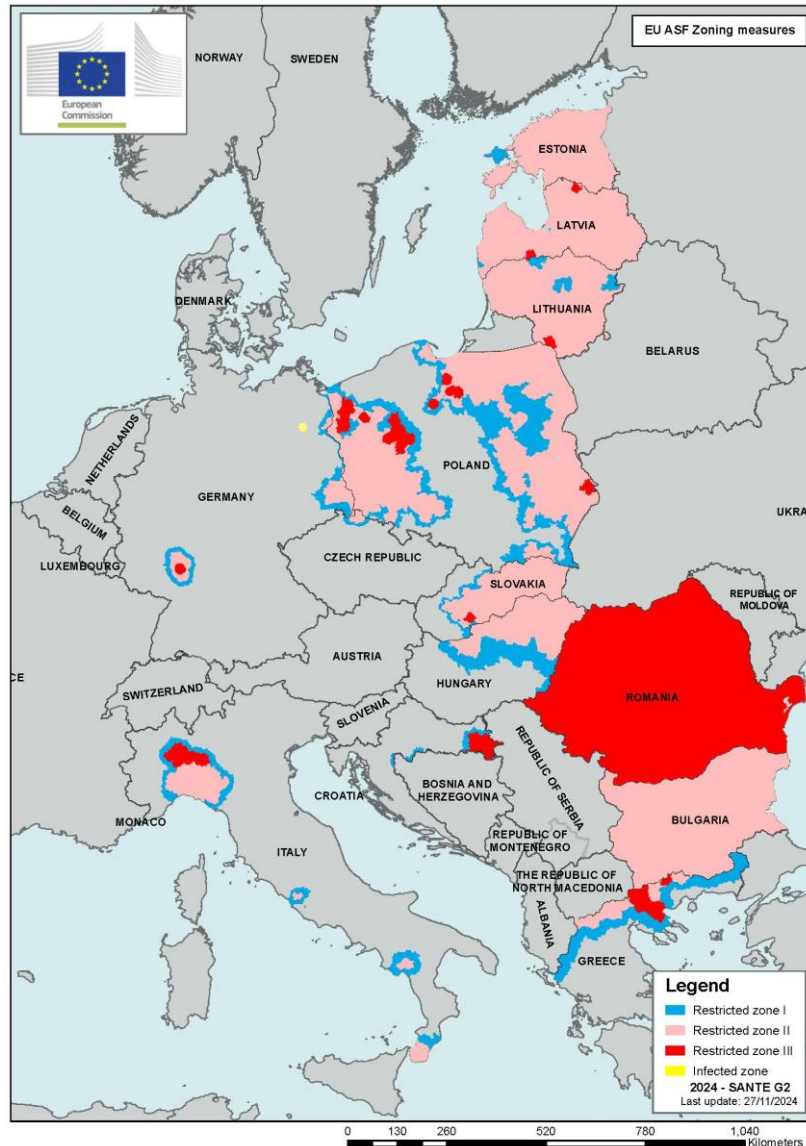


Figure 3. Représentation des zones réglementées vis-à-vis de la peste porcine africaine dans l'Union européenne au 27/11/2024 (annexe du règlement 2023/594) (Source : [site de la Commission européenne](#)). Les parties sont ventilées par degré de risque en tenant compte de la situation épidémiologique et, notamment, des facteurs suivants : la maladie touche *a minima* les exploitations porcines plus ou moins la population de porcins sauvages (zone III) ; la maladie ne touche que la population de porcins sauvages (zone II) ; le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcins sauvages contaminée (zone I) ([Les actualisations sont précisées dans l'annexe du règlement d'exécution 2024/2928 du 20/11/2024](#)).



Allemagne

Ouest de l'Allemagne (Bade-Wurtemberg, Hesse, Rhénanie-Palatinat)

Les mesures mises en place par chaque land sont disponibles dans la [présentation du CPVADAAA du 28/08/2024](#).

Compartiment sauvage

Un premier cas sauvage a été détecté le 14/06/2024 chez un sanglier retrouvé mourant dans la ville de Rüsselsheim au sud-ouest de Francfort (source : Commission Européenne ADIS le 16/06/2024). Ce cas a été détecté sur la rive Est du Rhin, à 5 km du land de Rhénanie-Palatinat. Cela représentait une progression très forte vers l'ouest à 460 km des cas à la frontière germano-polonaise et à 100 km de la frontière française. Toutes les mesures ont été mises en œuvre pour maîtriser la diffusion de la maladie (source : [Land Hessen le 15/06/2024](#)).

Un total de 555 cas sauvages a été détecté depuis 14/06/2024. Le nombre de nouvelles détections reste élevé ces dernières semaines avec une incidence mensuelle au 15/12/2024 de 92 cas, toutes situées dans le land Hesse. Cette semaine est marquée par une extension le long du Rhin, avec une première détection à Rheingau-Taunus-Kreis, soit une extension d'environ 20 km vers le nord-ouest (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024). Un cas a été détecté le 23/11/2024 en Rhénanie-Palatinat à Boppard sur le bord du Rhin ; ce dernier cas est situé à 90 km des cas de Hesse et de Rhénanie-Palatinat, tout en restant à 120 km de la frontière française (source : Commission européenne ADIS le 02/12/2024). D'après les autorités du Land de Rhénanie-Palatinat, il s'agirait d'un cadavre qui aurait été charrié par le Rhin à partir de la zone touchée en amont. A ce stade, ce cas n'induit pas de modification de la zone réglementée (source : [ministère KUEM Rhénanie Palatinat le 29/11/2024](#)). Le cas détecté dans le Bade Württemberg le 09/08/2024, a marqué la dernière progression vers le sud-est (source : Commission européenne ADIS le 12/08/2024). Le cas sauvage détecté près de Bürstadt a marqué le dernier saut vers le sud et la frontière française – à 78 km.

Compartiment domestique

Le premier foyer a été détecté le 08/07/2024 dans un élevage de 9 porcs situés dans la commune de Biebesheim am Rhein (district de Groß-Gerau, Rhénanie-Palatinat). Un dernier foyer au sein d'un élevage de trois suidés a été détecté le 14/08/2024, ce foyer est situé à 19 km du cas dans la faune sauvage le plus proche et à 60 km de la frontière française. Au total, huit foyers ont été détectés à Groß-Gerau ; le dernier foyer a été détecté le 27/07/2024 (source : Commission européenne ADIS le 28/10/2024).

Frontière germano-polonaise

Compartiment sauvage

Du nord au sud, le front s'étend sur une distance totale de 218 km. A titre de comparaison, la distance entre les deux extrémités de la zone infectée en Belgique mesurait à son maximum 36 km en 2019.

Depuis le 01/01/2024 (date de début de période de cette fiche), 151 cas ont été détectés chez des sangliers. Tous se concentrent dans une zone située à la frontière germano-polonaise du Brandebourg et de la Saxe. Il est à noter que la pression se maintient à un niveau élevé au nord en Pologne à la frontière avec le Mecklembourg-Poméranie.

Dans la partie nord de la Saxe (district de Bautzen, Görlitz) et le Brandebourg (district de Oberspreewald-Lausitz, Uckermark), l'incidence mensuelle reste faible, avec six cas sauvages détectés sur les quatre dernières semaines. Un deuxième cas a été détecté dans le Brandebourg (Uckermark) le 20/11/2024 (source : Commission Européenne ADIS le 02/12/2024). Le dernier cas détecté le 20/11/2024 dans la circonscription d'Oberhavel a représenté un saut dans le nord du Brandebourg par rapport à tous les précédents cas qui avaient été observés dans le sud à la frontière avec la Saxe.

Compartiment domestique

Le dernier foyer a été détecté le 05/06/2024 dans la ville de Pasewalk dans le Mecklembourg Poméranie Occidentale à 20 kilomètres de la frontière polonaise au sein d'un élevage de 3 577 animaux (source : Commission européenne ADIS le 10/06/2024). Aucun cas sur sanglier n'avait été détecté aux alentours (source : Commission Européenne ADIS le 15/07/2024). L'activité d'un abattoir de Saxe-Anhalt qui avait reçu des porcs issus de cet élevage avait été interrompue temporairement.

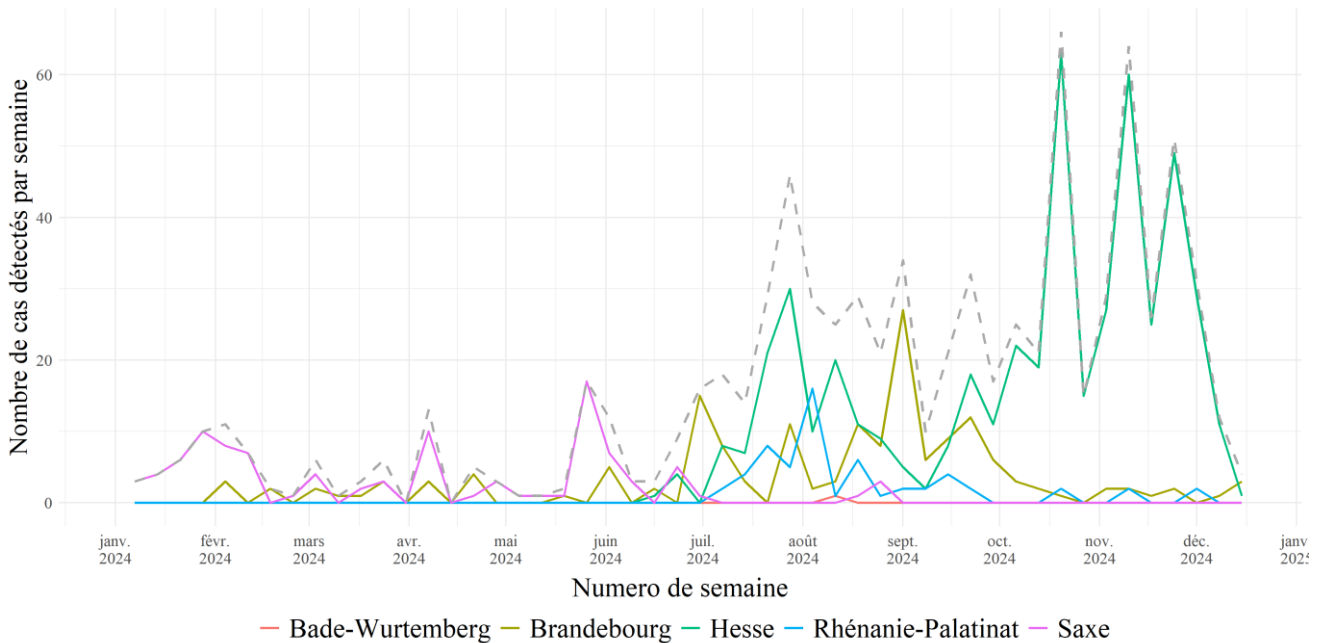


Figure 4. Incidence hebdomadaire des cas en faune sauvage de PPA en Allemagne ayant été détectés entre le 01/01/2024 et le 15/12/2024. Les courbes continues en couleur matérialisent les nombres de cas au sein des länder et la courbe en pointillé sur l'ensemble de l'Allemagne (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024). NB : les deux dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.

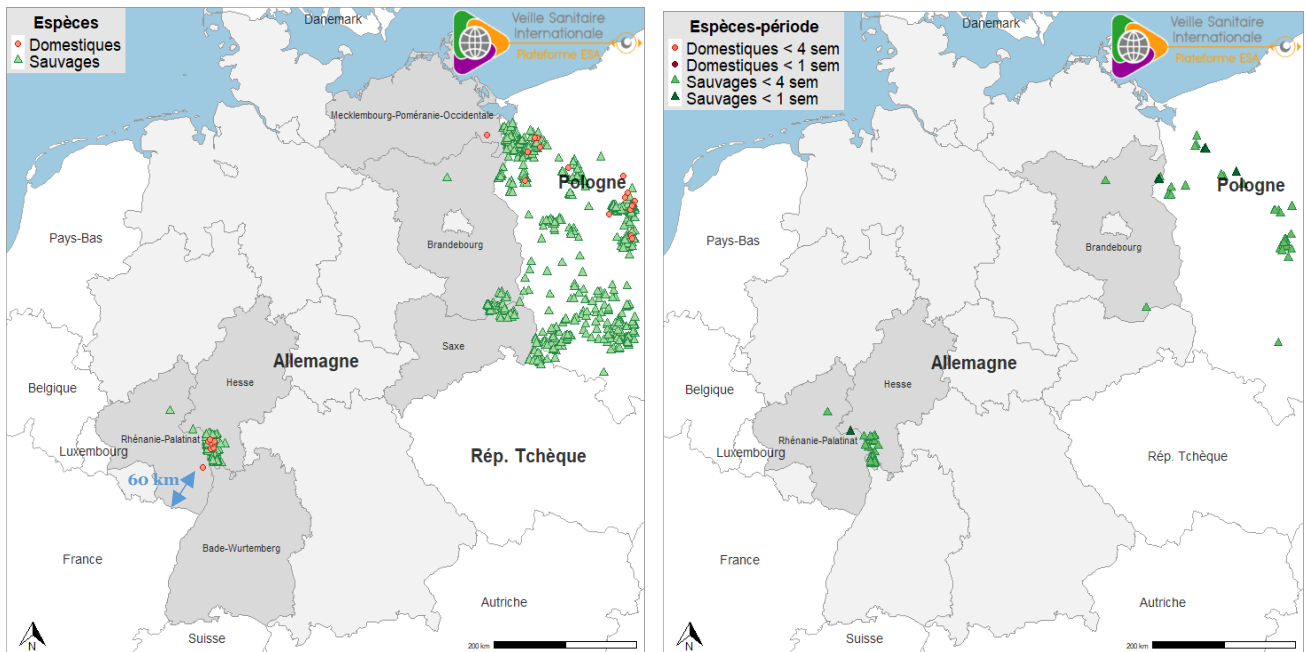


Figure 5. Localisation des cas et foyers de PPA ayant été détectés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne entre le 01/01/2024 et le 15/12/2024 à gauche, et au cours des quatre dernières semaines (18/11 au 15/12/2024) à droite (source : Commission européenne ADIS au 16/12/2024).

Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie

Fin juin 2024 en Serbie, l'incidence des foyers a repris dans le compartiment domestique et s'est stabilisée à un niveau élevé en juillet et début août : pendant plusieurs semaines, l'incidence mensuelle atteignait plus de 90



foyers. Dans les pays voisins, des détections de foyers ont été rapportées, notamment en Croatie, où un premier foyer a été détecté le 08/07/2024, à proximité de la frontière avec la Serbie et la Bosnie-Herzégovine.

L'incidence a baissé régulièrement à partir d'août 2024, atteignant un niveau quasi nul en septembre, et malgré un petit rebond en mi-octobre en Serbie, dans des provinces déjà infectées.

L'incidence des foyers domestiques et des cas sauvages demeure faible à nulle dans les trois pays (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024).

Bulgarie

L'incidence reste très élevée dans le compartiment sauvage, avec 193 cas détectés sur les quatre dernières semaines dont 61 nouvelles déclarations cette semaine, et le compartiment domestique reste indemne à ce jour (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024).

France

La France hexagonale est indemne de PPA, aucun cas n'a été déclaré au 15/12/2024 (source : DGAL le 16/12/2024).

Compte tenu la progression récente de la PPA chez les sangliers en Allemagne, le ministère a relevé le 26/09/2024 la surveillance de la PPA – au niveau 2B du réseau de surveillance de la santé de la faune sauvage (réseau SAGIR) – dans les départements du Bas-Rhin et de la Moselle. Cette décision permet de mobiliser davantage d'acteurs de terrain pour augmenter les signalements de cadavres de sangliers, leur collecte et leur analyse, comme c'est le cas depuis janvier 2022 dans les trois départements de la région PACA limitrophes du nord de l'Italie (Source : [DGAL le 17/09/2024](#), [Instruction 2024-538](#)).

Pour rappel, les quatre niveaux de surveillance des pestes porcines dans la faune sauvage sont définis par l'instruction 2018-938^[2].

Durant les saisons de chasse (de la semaine 27 de l'année n-1 à la semaine 26 de l'année n) 2020/21, 2021/22 et 2022/23 en cours, respectivement 115, 168 et douze cadavres de sangliers ont été signalés sur l'ensemble du territoire métropolitain et 99, 138 et quatorze prélèvements ont été testés par le réseau Sagir (source : [Flash info PPA Sagir du 23/09/2022](#)). Tous étaient négatifs pour la PPA. Le nombre de cadavres récoltés en PACA est en augmentation en raison de la campagne de sensibilisation qui a été menée suite à la découverte des premiers cas en Italie.

Sensibilisation de la filière par la DGAL

Suite à l'arrivée de la PPA de génotype II dans le Piémont et la Ligurie en Italie, des messages de sensibilisation ont été adressés aux acteurs impliqués dans la surveillance de la PPA en France par la DGAL. Les services de l'Etat et les différentes organisations professionnelles sont mobilisés pour redoubler de vigilance et augmenter la surveillance notamment chez le sanglier, la surveillance événementielle étant une modalité indispensable pour une détection précoce de toute introduction ([lien DGAL](#)).

Un nouveau message de sensibilisation a été adressé le 27/05/2022 aux acteurs impliqués dans la surveillance de la PPA en France ainsi qu'aux voyageurs par la DGAL suite à la découverte d'un foyer en Allemagne à 6 km de la frontière française ([lien](#)).

Grèce

Des cas et des foyers sont déclarés de façon épisodique et régulière dans le nord du pays à la frontière avec la Macédoine. Un dernier cas a été détecté le 24/08/2024 en Macédoine et Thrace (source : Commission européenne ADIS le 21/10/2024).

Hongrie

L'incidence mensuelle des cas sauvages a fortement baissé depuis le mois d'avril.

Une reprise a été observée fin septembre, jusqu'à atteindre un pic fin novembre. A présent, l'incidence mensuelle atteint 35 cas détectés sur les quatre dernières semaines (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024).

Aucun foyer domestique n'a été détecté depuis le 01/01/2024 (source : Commission européenne ADIS au 21/10/2024).



Italie

La maladie s'est étendue progressivement sur la totalité du territoire de l'Italie continentale. Elle est apparue en Piémont/Ligurie en janvier 2022, dans le Latium en mai 2022, et enfin en Calabre et en Campanie en mai 2023. D'après les analyses génétiques réalisées par l'IZS Teramo, les souches isolées en Italie du Nord (Piémont et Ligurie) et en Italie centrale (Latium), de génotype II ne sont pas liées l'une à l'autre. Elles seraient dues à des introductions du virus à partir de sources différentes (source : [IZS](#)). Le suivi des déclarations de PPA dans l'Italie continentale est disponible sur le site internet des « Istituto Zooprofilattico Sperimentale » (IZS - Instituts zooprophyliactiques expérimentaux) régionaux (Source : [Actualisation par l'IZS Piémont, Ligurie Val d'Aoste, IZS région du Latium](#)).

L'incidence diminue fortement depuis le mois de juillet (figure 9).

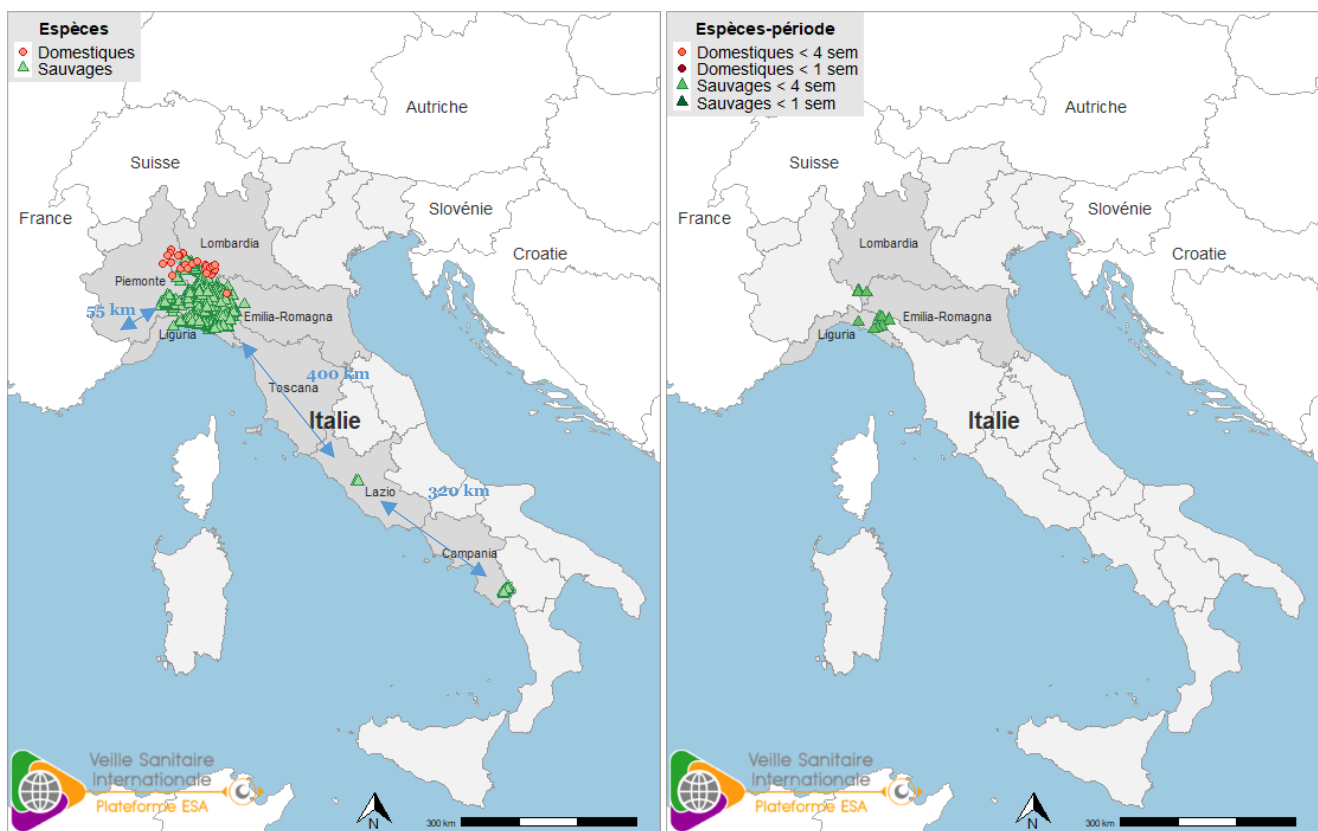


Figure 7. Cas et foyers de PPA en Italie (génotype II) et en Sardaigne (génotype I) entre le 01/01/2024 et le 15/12/2024 à gauche, et au cours des quatre dernières semaines (18/11 au 15/12/2024) à droite (source : Commission européenne ADIS au 16/12/2024).

Faible incidence mensuelle depuis le mois d'août - La majorité des détections dans le nord du pays

La grande majorité des cas et foyers récents ont été détectés dans le nord, zone Piémont/Ligurie/Lombardie/Emilie-Romagne/Toscane (source : Commission européenne ADIS au 21/10/2024). Un premier cas de PPA a été détecté chez un sanglier le 05/01/2022 sur la commune d'Ovada dans le Piémont. Le cas le plus proche de la frontière française avait été détecté le 01/05/2023 sur la commune de Cairo Montenotte, dans la région administrative de Savone, soit une distance de la frontière française raccourcie (estimée à environ 55 km) (figure 7) (source : [IZS le 07/05/2023](#)).

Dans le compartiment sauvage, un total de 1 109 cas a été détecté dans cette zone (Emilie-Romagne, Ligurie, Lombardie, Piémont et Toscane) depuis le 01/01/2024. Cette semaine, deux nouveaux cas ont été déclarés, détectés en Ligurie. Le dernier cas a été détecté le 04/12/2024 (source : Commission européenne ADIS au 16/12/2024).



Dans le compartiment domestique, au total 31 foyers ont été détectés en 2024 (source : Commission européenne ADIS au 16/12/2024). Un foyer avait été détecté le 17/10/2024 au sein d'un élevage de 5 432 animaux Le dernier foyer a été détecté le 17/10/2024 en Lombardie (source : Commission européenne ADIS au 21/10/2024).

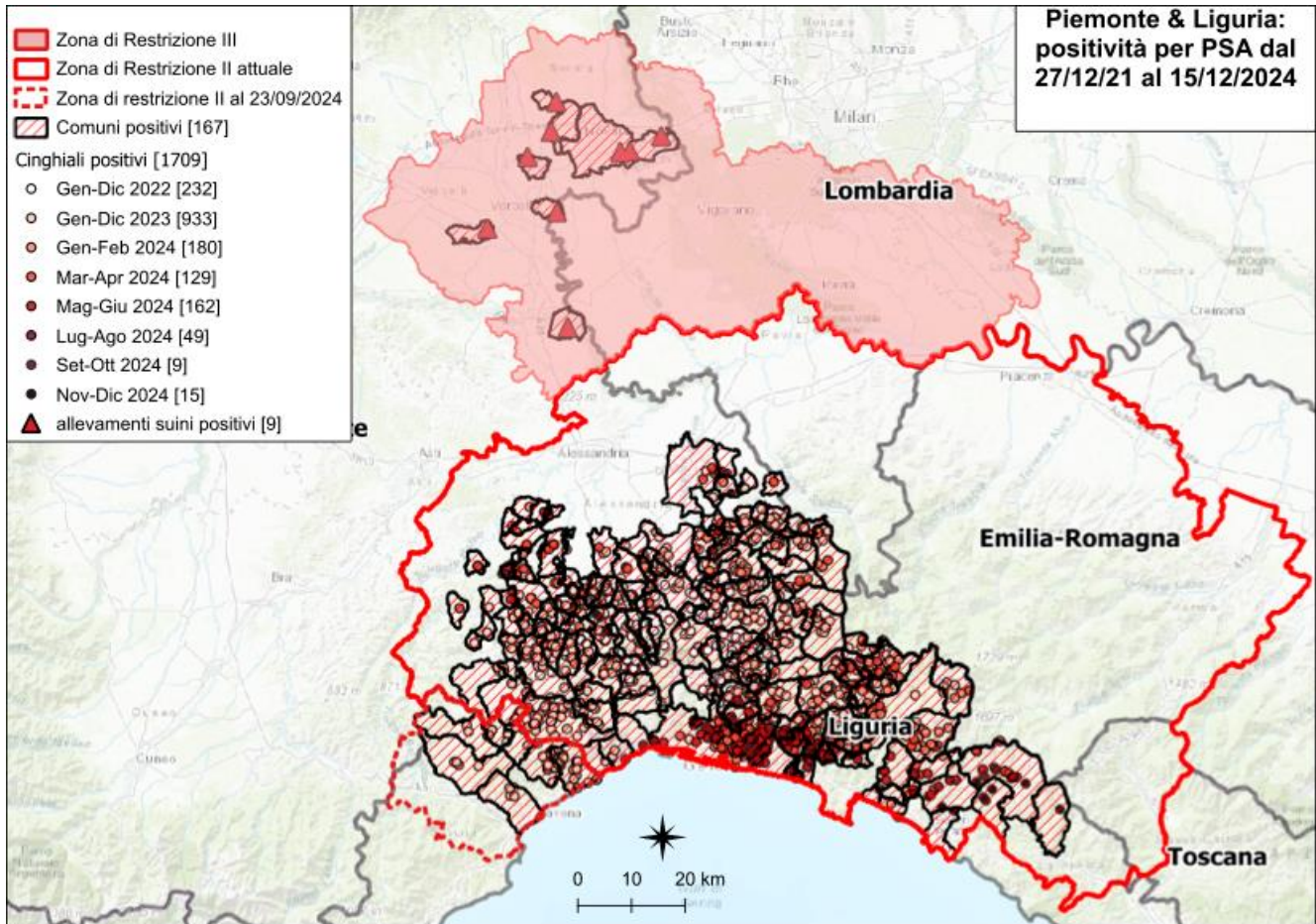


Figure 8. Distribution des cas de PPA détectés sur des sangliers en Ligurie et dans le Piémont entre le 27/12/2021 et le 15/12/2024 (Source : Actualisation par l'IZS Piémont actualisé le 15/12/2024). **Les cas et foyers détectés en Lombardie et en Emilie-Romagne ne sont pas représentés.**

Le reste du pays moins touché

Le dernier cas / foyer non localisé dans le nord du pays a été détecté le 07/09/2024.

La Calabre a détecté pour la première fois la peste porcine africaine le 26/04/2023 sur un sanglier. La dernière détection a eu lieu sur un sanglier le 14/11/2023.

La Campanie a détecté pour la première fois la peste porcine africaine le 20/09/2023 sur un sanglier. La dernière détection a eu lieu sur un sanglier le 07/09/2024.

Le Latium a détecté pour la première fois la peste porcine africaine le 04/05/2022 sur un sanglier. La dernière détection a eu lieu sur un sanglier le 04/06/2024.

PESTE PORCINE AFRICAINE

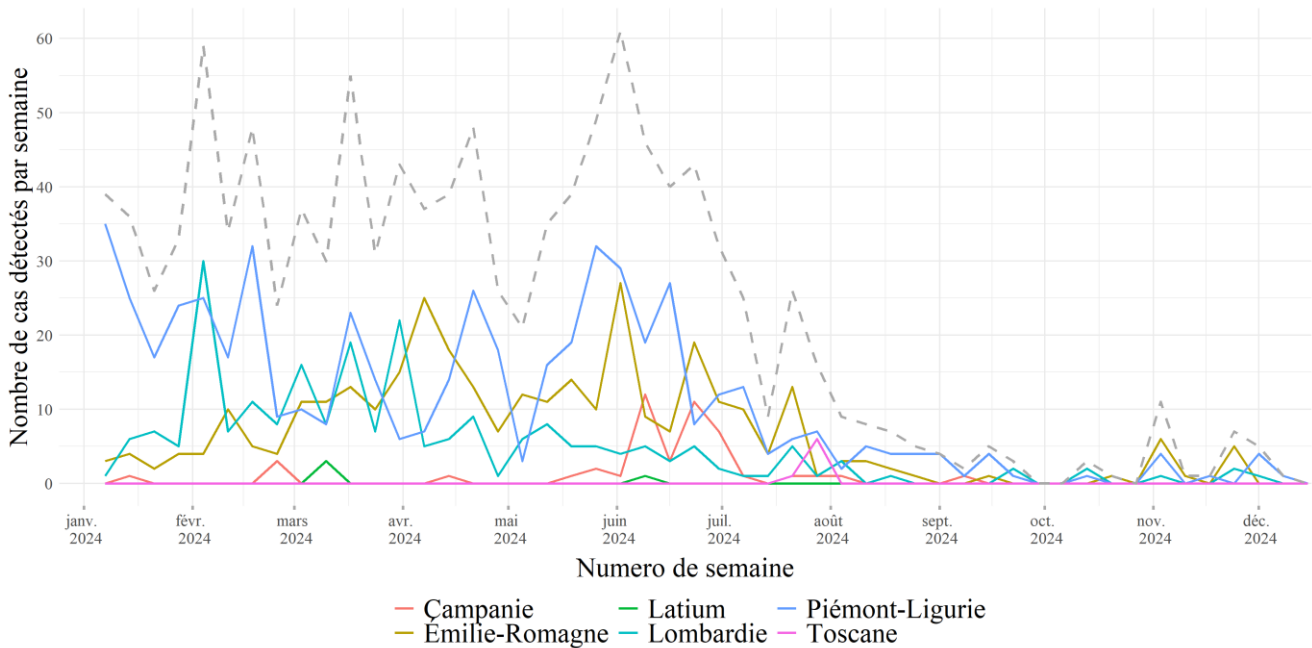
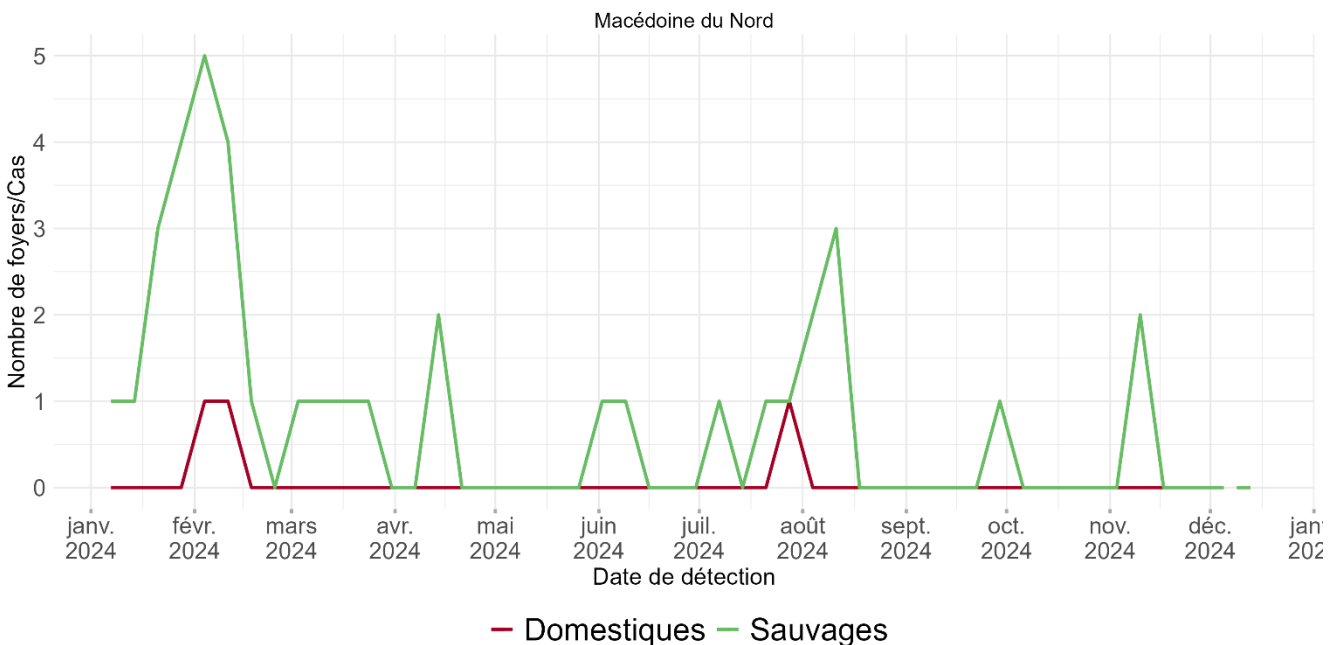


Figure 8. Incidence hebdomadaire des cas en faune sauvage de PPA en Italie continentale détectés entre le 01/01/2024 et le 15/12/2024. Les courbes grise pointillée et de couleur matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Italie continentale (hors Sardaigne), et au sein des provinces (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024). NB : les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification ; elles peuvent être incomplètes.

Macédoine du Nord

Après un petit pic d'incidence dans le compartiment sauvage en février 2024 (15 cas détectés sur quatre semaines), l'incidence a fortement baissé depuis dans les deux compartiments, sauvage et domestique. Le dernier foyer a été détecté le 28/07/2024. L'incidence des cas sauvages est égale à deux avec les deux dernières détections des 04 et 05/11/2024 (source : Commission européenne ADIS le 02/12/2024).





Moldavie

En 2024, un cas sauvage avait été détecté le 05/02/2024, à la frontière avec la Roumanie, suivi de détections sporadiques en février et mars 2024. Les trois derniers cas ont été détectés entre le 14 et le 21/06/2024 (source : Commission européenne ADIS au 24/06/2024).

Un nouveau foyer domestique a été détecté le 05/12/2024, soit un total de treize foyers détectés en 2024 (source: Commission européenne ADIS le 16/12/2024).

Pays Baltes

L'incidence mensuelle se maintient à un niveau élevé en Lettonie, avec 106 cas détectés sur les quatre dernières semaines, 35 cas en Lituanie et six en Estonie (source : Commission européenne ADIS au 16/12/2024).

Pologne

L'incidence augmente toujours, avec 229 cas sauvages détectés sur les quatre dernières semaines (dont 126 nouvelles déclarations cette semaine). Cette augmentation d'incidence est observée depuis le mois de septembre. Les cas ont été détectés sur tout le territoire, notamment dans la zone située dans le nord-ouest du pays, proche de la frontière avec l'Allemagne (source : Commission européenne ADIS au 16/12/2024).

Le dernier foyer date du 13/09/2024. Un total de 44 foyers a été déclaré depuis le début de la période le 01/01/2024 (source : Commission européenne ADIS au 16/09/2024).

Roumanie

L'incidence des cas sauvages diminue progressivement depuis le début de la période, passant d'environ 40 cas détectés sur quatre semaines en février 2024, à environ dix depuis le mois de juin, avec des cas répartis dans tout le pays. L'incidence des cas sauvages semble repartir depuis mi-novembre, et atteint cette semaine 25 cas sauvages détectés sur les quatre dernières semaines (source : Commission européenne ADIS au 16/12/2024).

L'incidence dans le compartiment domestique a augmenté progressivement de janvier à août 2024 pour atteindre un pic de 40 foyers. Depuis, l'incidence baisse régulièrement. Une légère reprise est observée depuis l'automne, avec dix-huit foyers détectés ces quatre dernières semaines (source : Commission européenne ADIS au 16/12/2024).

Ukraine

Cette semaine, aucune nouvelle déclaration. Le dernier foyer domestique a été détecté le 18/11/2024 et le dernier cas sauvage le 27/11/2024 (source : Commission européenne ADIS au 16/12/2024).

Pour en savoir plus

- Les différentes actions de sensibilisation à la PPA menées en France sont disponibles sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)) et sur le site du ministère en charge l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur la PPA sont disponibles sur le site de l'Anses ([lien](#)) et du ministère en charge de l'agriculture ([lien](#)).

Situation aux Caraïbes

En République Dominicaine, un premier cas de peste porcine africaine a été rapporté le 28/07/2021, (Source : [Communiqué de l'USDA du 28/07/2021](#)). L'épizootie s'est répandue rapidement sur toute l'île d'Hispaniola. Le premier foyer en Haïti a été détecté le 26/08/2021 (source : WAHIS-[OMSA notification immédiate le 20/09/2021](#)).

Compte-tenu des contextes socio-économique et politique de ces pays, le suivi sanitaire des foyers de PPA sur l'île d'Hispaniola est irrégulier.

Au 01/09/2022, on dénombrait 1 631 foyers confirmés en République Dominicaine (20 déclarés en août 2022) (source : [Pigsite le 14/09/2022](#)). Au 02/04/2022, 401 foyers ont été confirmés en Haïti (source : [Conférence de l'IICA \(Institut interaméricain de coopération en agriculture\) du 28/04/2022](#) ([lien](#))).

PESTE PORCINE AFRICAINE



Pour mémoire, la PPA n'avait plus été observée sur le continent américain depuis 1982, où elle était présente en Haïti, mais peut-être considérée dorénavant comme enzootique en Haïti et en République dominicaines (source : communication de [CaribVET, 2024](#)). La peste porcine classique est enzootique de même dans ces deux pays (Source : [DAAF Guadeloupe le 13/11/2020](#)).

En date du 15/12/2024, les Antilles françaises et la Guyane sont officiellement indemnes de PPA (Source : DGAL le 16/12/2024).

Situation en Asie / Océanie

La PPA (génotype II) a été détectée pour la première fois sur le continent asiatique en août 2018 en Chine, et se propage depuis dans la région, touchant actuellement 21 pays en Asie. Des informations plus précises sur chacun des pays sont disponibles sur le site OIE-WAHIS ([lien](#)) et sur le site de l'OIE Asie/Pacifique ([lien](#)). Les dernières dates d'occurrence de foyers domestiques et de cas faune sauvage par pays sont disponibles dans un précédent bulletin ([lien](#)). Dans un article publié le 28/10/2021 ([lien](#)), les auteurs ont indiqué avoir détecté en juin 2021 des souches de PPA appartenant au génotype I dans les provinces de Hénan et Shandong en Chine. L'origine de ces souches n'a pas été déterminée ; l'analyse phylogénétique montre une grande similitude avec les souches isolées au Portugal en 1968 et 1988. Ces souches ayant une moindre pathogénicité, leur détection est plus difficile ce qui complexifie la lutte contre la maladie. **Pour des informations plus récentes, voir le site de l'OMSA Asie/Pacifique ([lien](#)) et la déclaration FAO du 28/11/2024 ([lien](#)).** A noter qu'en Europe depuis 2014, l'ensemble des cas déclarés (hors Sardaigne) appartenaient au génotype II (souche Georgia 2007).

^[1]A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels. Sont dénombrées ici les notifications.

^[2]<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-938>

Les dangers sanitaires pour lesquels l'évolution de la situation épidémiologique est faible ou nulle depuis plus de deux semaines mais pour lesquels un suivi hebdomadaire de la situation est maintenu sont traités dans la section suivante. Les derniers événements sanitaires sont rappelés. Un renvoi vers le dernier BHVSI-SA ou la dernière note bilan de la Plateforme sur le sujet est ajouté.

	<p><u><i>Aethina tumida</i> en Italie</u> : réémergence du petit coléoptère en Sicile</p>
--	--

Section rédigée en collaboration avec le LNR maladies des abeilles¹.

Trois ruchers sentinelles ont été confirmés positifs pour l'infestation par le petit coléoptère des ruches les 09, 28 et 29/10/2024 dans l'est de la Sicile à Messine par les autorités sanitaires italiennes (Source : ADIS le 10 et le 30/10/2024). Les ruchers sentinelles confirmés le 09 octobre faisaient partis de la surveillance en place sur l'île. Ces ruchers ont été détruits et le sol autour a été traité avec de la perméthrine.

D'autres ruchers ont été détectés depuis, le LNR italien a posté des nouvelles cartes à jour au 19 novembre faisant un bilan de cinq nouveaux ruchers confirmés positifs, soit un total de onze ruchers confirmés positifs et trois ruchers sentinelles (Source : [LNR Italie le 19/11/2024](#)).

Une zone de protection de 20 km a été mise en place autour du foyer initial avec des restrictions de mouvements de et vers la zone. La surveillance s'est intensifiée dans la zone de protection et dans le reste de la Sicile. Elle est actuellement en cours.

En 2024, sur le continent, six ruchers et six ruchers sentinelles ont été confirmés positifs entre fin janvier et juin dans la province de Reggio di Calabria. Seuls des adultes d'*Aethina tumida* ont été détectés. Parmi les ruchers affectés, deux ont été confirmés positifs à deux occasions distinctes durant la saison.

	<p><u>Fièvre de West Nile</u> : pas de nouvelle déclaration.</p>
--	---

Section rédigée en collaboration avec le Cirad Guadeloupe, LNR West Nile, SpF, OFB, CNR arboviroses et le Respe.

La dernière fiche complète pour la saison 2024 est accessible dans le [BHVSI du 10/12/2024](#).

En 2024, 488 foyers équins, 411 cas dans l'avifaune ont été détectés dans 13 pays (Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Espagne, France hexagonale et Corse, Grèce, Hongrie, Lettonie, Pologne, Portugal et Slovénie) entre les 03/01/2024 et 27/11/2024 ; 244 zones administratives (NUT3²) ont détecté des cas humains, dans 19 pays (Figure).

En Guadeloupe, 8 foyers équins, 2 cas aviaires et 1 cas humain ont été détectés depuis le 29/05/2024. L'épisode se poursuit, les suspicions sont en cours d'analyse (source : DGAL, LNR le 16/12/2024).

Cette semaine, aucun nouveau foyer/cas n'a été déclaré (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024).

¹ **Ansés laboratoire de Sophia-Antipolis dont LNR maladies des abeilles** : Véronique Duquesne, Stéphanie Franco, Marion Laurent

² **NUT3** : nomenclature des unités territoriales européennes. L'échelon 3 correspond aux départements en France.

	<p><u>Peste des Petits Ruminants</u> : pas de nouvelle déclaration.</p>
<p>Les premiers foyers ont été détectés le 08/07/2024 en Grèce, puis le 15/07/2024 en Roumanie. Le virus s'est répandu sur une grande partie du territoire grec, y compris la Crète. Il est resté circonscrit en Roumanie dans les premières zones infectées. Le dernier foyer en Roumanie a été détecté le 01/09/2024, soit un total de 67 foyers dans ce pays (source : Commission européenne ADIS le 29/10/2024).</p> <p>L'historique de la fiche PPR jusqu'au 29/10/2024 est disponible dans la Note du 04/11/2024.</p> <p>Un premier foyer a été détecté en Bulgarie, pour un total de 86 foyers en Grèce, 67 en Roumanie et 16 en Turquie, depuis la première détection (source : Commission européenne ADIS le 02/12/2024).</p>	

	<p><u>Rage classique en Europe et en Turquie</u> : cinq nouveaux cas et foyers en Moldavie, Pologne et Roumanie.</p>
<p><u>Section rédigée en collaboration avec le LNR rage¹.</u></p> <p><i>Nota bene :</i></p> <p><i>Seuls les cas de rage classique (rabies virus - RABV), à déclaration obligatoire auprès de la Commission européenne, sont traités dans le BHVSI-SA. La rage des chauves-souris, détectée en 2020 dans de nombreux pays, n'est donc ni traitée ni représentée sur la carte. Sauf mention spécifique, les cas de franchissement de barrière d'espèce (virus rabiques de chauves-souris, comme par exemple EBLV (European bat lyssavirus) ou WCBV (West caucasian bat lyssavirus), détectés exceptionnellement sur mammifères non-volants) ne sont pas traités non plus dans ce bulletin.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>France</u> : Un cas de rage a été diagnostiqué par le LNR rage de l'Anses Nancy le 04/01/2024 chez un <u>chien importé illégalement</u> du Maroc dans le Var. Un premier résultat positif obtenu par la technique d'immunofluorescence directe a été confirmé dès le 05/01 par des techniques de biologie moléculaire (PCR). Le typage de la souche virale est en cours (Source : LNR rage de l'Anses Nancy le 05/01/2024, ADIS le 08/01/2024). • <u>Hongrie</u> : Un dernier cas sauvage a été détecté le 18/11/2024 chez un renard roux. Depuis le 01/01/2024, 18 cas et foyers ont été détectés dans l'est du pays à proximité de la frontière avec l'Ukraine dans une zone où la vaccination orale de faune sauvage est pratiquée (source : Commission Européenne ADIS le 02/12/2024). • <u>Moldavie</u> : Un nouveau foyer a été détecté chez un bovin le 03/12/2024, portant à quinze le nombre total de détections en 2024 (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024). Le total des cas/foyers en 2023 était de 23 cas/foyers (source : Commission Européenne ADIS le 02/01/2024). La Moldavie avait déclaré respectivement dix-neuf cas et foyers en 2021 et treize en 2022 (source : Commission européenne ADIS le 27/03/2023). • <u>Pologne</u> : Un nouveau foyer chez un chat et trois nouveaux cas sauvages chez deux renards roux ont été détectés entre le 02 et le 09/12/2024. Le nombre total de cas et foyers détectés en 2024 se porte à 35 (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024). En 2023, huit cas et foyers ont été détectés. Un premier cas pour l'année 2023 a été détecté le 27/04/2023 sur un renard roux (Source : Commission européenne ADIS le 09/05/2023). La Pologne a totalisé 112 cas et foyers en 2021 et 37 depuis le début de l'année 2022 (Source : Commission européenne ADIS le 21/11/2022). Elle n'avait déclaré qu'un cas en 2019 (nombre de cas le plus bas historiquement) et sept cas en 2020 (Source : Commission européenne ADIS le 30/08/2021). L'augmentation du nombre de cas et foyers détectés est due en partie à un renforcement de la surveillance dans les zones où des cas de rage ont été confirmés chez des renards. La majorité des cas sauvages a été détectée dans une zone libérée de rage depuis au moins seize ans où il n'y avait pas de campagne de vaccination orale des renards en 2019-2020. Cette zone est située à environ 40 km de la zone de vaccination située à la frontière avec la Biélorussie et l'Ukraine (source : OMS). Une présentation de la situation en Pologne à la frontière avec l'Ukraine a été faite au CPVADAAA des 10-11/02/2022 (lien). Les autorités sanitaires polonaises imposent dès à présent la vaccination 	

¹ Anses laboratoire de Nancy dont LNR rage : Emmanuelle Robardet, Florence Cliquet, Alexandre Servat, Céline Richomme

contre la rage pour les chats, dans les zones infectées, et renforcent celle des chiens, qui est obligatoire depuis 2004, dans tout le pays.

- **Roumanie** : Un nouveau foyer bovin et deux cas sauvages sur renards roux ont été détectés entre les 04 et 11/12/2024, pour un total de 21 cas et foyers en 2024 (source : Commission Européenne ADIS le 16/12/2024). La Roumanie avait déclaré 22 foyers domestiques et 17 cas sauvages en 2023, et 22 foyers et 25 cas sauvages de rage en 2022.
- **Slovaquie** : un nouveau cas sauvage a été détecté le 02/12/2024 sur un renard. Il s'agit du premier cas détecté depuis 2022. Au total, en 2022, le pays avait détecté deux cas sauvages et un cas chez un chien importé (source : Commission européenne ADIS le 09/12/2024).

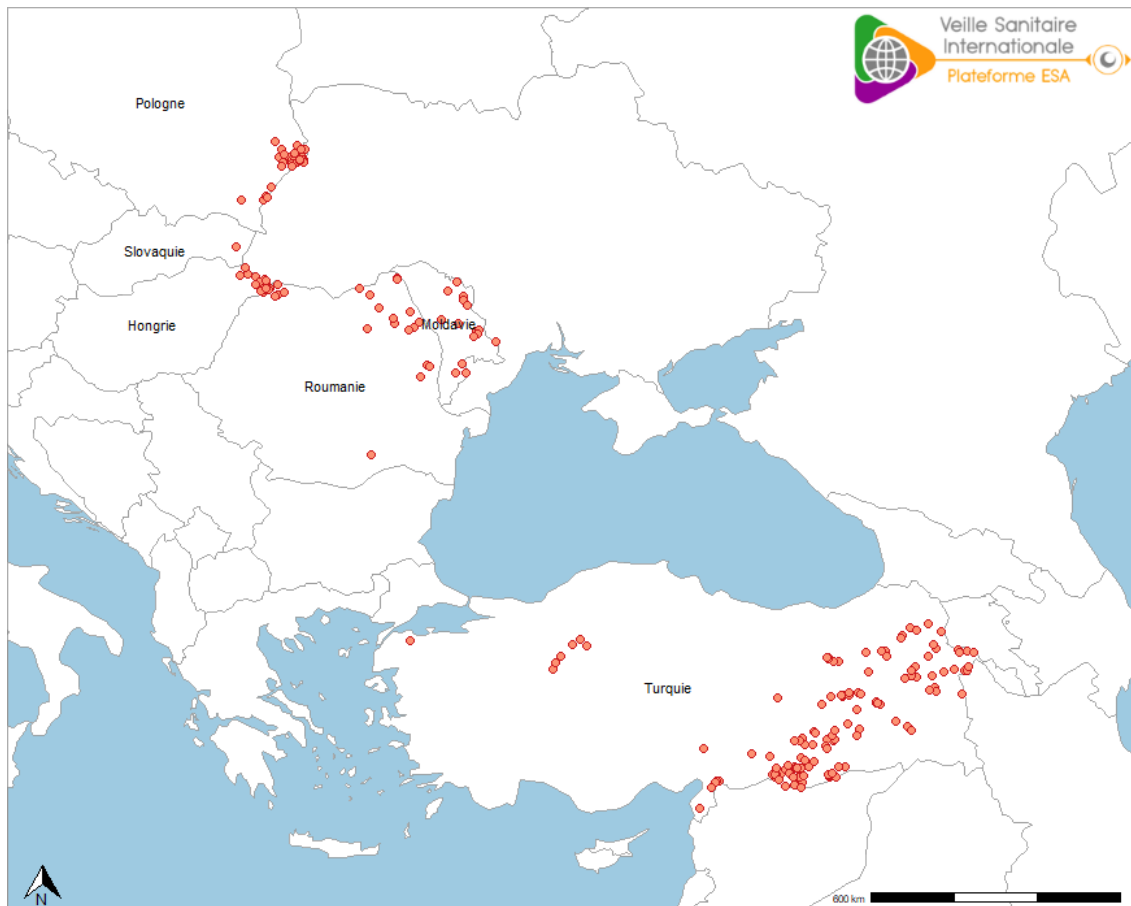


Figure. Localisation des foyers domestiques et cas sauvages de rage du 01/01/2024 au 15/12/2024 en Europe et en Turquie (source : Commission européenne ADIS le 16/12/2024). Les foyers liés à des animaux importés ne figurent pas sur la carte.

- **Est de l'Europe** : les données mises à disposition par la Commission européenne et l'OMS-Europe montrent que dans les pays situés à l'est des frontières de l'UE, la rage est enzootique. Les données ADIS confirment que c'est le cas pour la Turquie et la Moldavie. En Turquie, un total de 187 cas ou foyers a été confirmé en 2020, 118 en 2021, 68 en 2022, 62 en 2023, et en 2024 21 cas ou foyers ont été confirmés au 24/03/2024. Il n'y a pas de déclaration de rage dans le système ADIS en Ukraine et en Russie. Cependant, la rage est aussi enzootique dans ces deux pays avec un nombre élevé de foyers domestiques et cas en faune sauvage (Données OMS-Europe) (source : Commission européenne ADIS au 24/07/2022).

Pour plus d'informations

l'EFSA a mis en place un outil de surveillance syndromique sous forme de tableau de bord permettant la détection de pics anormaux de nombre d'articles publiés relatifs à la rage. Il est disponible via ce [lien](#). Le descriptif de la méthodologie utilisée est disponible dans la publication EFSA (European Food Safety Authority), Antoniou S-E, Dórea F, Dupuy C, Grabowska M, Raulo S, Ten Bosch Q, Vial F, Chuzhakina K, Gervelmeyer A, Karagianni AE,

DANGERS SANITAIRES A ACTUALITE REDUITE



Oswaldi Vand Aznar I, 2022. Syndromic Surveillance: Developing an early warning system for rabies. EFSA supporting publication 2022:EN-7785. 22 pp. doi:10.2903/sp.efsa.2022.EN-7785 ([lien](#))

Les textes en gris clair reprennent des textes de la(des) semaine(s) précédente(s).

	Nouvelle fiche		Fiche actualisée
Situation épidémiologique			
	Pas ou peu d'évolution significative de la situation épidémiologique		Situation épidémiologique en évolution : défavorable
			Situation épidémiologique à surveiller
			Situation épidémiologique en évolution : favorable
			Situation épidémiologique préoccupante
Risque pour les compartiments			
	D	Animaux Domestiques (Arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques) ou Détenus , dont la faune sauvage captive	
	S	Animaux Sauvages libres	
	H	Humain	
Plusieurs combinaisons possibles, exemple : 	Coloration orange	Le compartiment est réceptif et/ou sensible à l'agent pathogène	
	Coloration grise	Le compartiment n'est ni sensible ni réceptif à l'agent pathogène	

Réceptivité (à l'infection ou l'infestation par un agent pathogène) : capacité d'une espèce animale à héberger l'agent pathogène, sans forcément développer de signes cliniques.

Sensibilité (à l'infection ou l'infestation par un agent pathogène) : capacité d'une espèce animale à exprimer des signes cliniques et/ou des lésions dues à un agent pathogène.



Les différentes sources de données utilisées pour les activités de Veille Sanitaire Internationale (VSI) et les modalités d'élaboration du bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale en santé animale (BHVSI-SA) sont détaillées via le bouton ci-contre :

Sources de données pour la VSI

World Organisation for Animal Health (WOAH) (2022). Retrieved on 10/10/2022. Data extracted by ESA platform. Reproduced with permission. WOAHA bears no responsibility for the integrity or accuracy of the data contained herein, but not limited to, any deletion, manipulation, or reformatting of data that may have occurred beyond its control.

Les archives de BHVSI-SA sont disponibles ci-contre :

BHVSI-SA

Ce bulletin n'engage que son comité de rédaction et non les organismes membres de la Plateforme.

Pour le comité de rédaction de la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) :

Sophie Carles, Julien Cauchard, Céline Dupuy, Guillaume Gerbier, Sandra Karl, Sophie Molia, Eric Niqueux, Jennifer Pradel, Carlène Trévenec, Sylvain Villaudy.

Pour toutes questions : plateforme-esa@anses.fr.

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'Epidémiologie en Santé Animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit "© <https://www.plateforme-esa.fr/>"

Abonnez-vous